



SEPMBPE

SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



RAPPORT D'ACTIVITES 2017



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

SOMMAIRE

Liste des tableaux.....	3
Liste des graphiques.....	4
Sigles et abréviations	5
MOT DU DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS	11
QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE LA DGI.....	12
LES EVENEMENTS MARQUANTS	13
COMITE DE DIRECTION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS.....	15
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA DGI	Erreur ! Signet non défini.
MODERNISATION DE LA DGI	18
I. Aménagements apportés au niveau de l'organisation de la DGI.....	19
II. Informatique et outils de gestion	24
III. Formation des agents.....	27
IV. Politique sociale.....	28
POLITIQUE FISCALE, RENFORCEMENT DU CIVISME FISCAL, ET COOPERATION INTERNATIONALE	31
I. Reformes du dispositif fiscal en 2017.....	32
II. Renforcement du civisme fiscal.....	34
III. Coopération internationale.....	36
MOBILISATION DES RECETTES.....	38
I. Assiette fiscale	39
II. Recettes fiscales.....	42
REMBOURSEMENT DE CREDIT D'IMPOTS, REGIMES SPECIAUX ET EXONERATIONS	48
I. Remboursements de crédits d'impôts	49
II. Régimes spéciaux et exonérations.....	49
CADASTRE ET CONSERVATION FONCIERE.....	53
I. Cadastre technique.....	54
II. Conservation fonciere	57
RENDEMENT DU CONTROLE FISCAL ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE.....	63
I. Rendement du controle fiscal.....	64
II. Lutte contre la fraude.....	64
RENFORCEMENT DE L'AUTORITE MORALE ET AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE	66
I. Le controle interne.....	67
II. Conseil de discipline	68
III. Comite d'ethique.....	70
CONCLUSION.....	71
ANNEXES ET STATISTIQUES	71

Liste des tableaux

<i>Tableau 01 : Taux de dépôt des états financiers des exercices 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011 et 2010 au GUDEF</i>	23
<i>Tableau 02 : Nombre d'assistances aux contribuables.....</i>	24
<i>Tableau 03 : Montant total des exonérations de TVA par voie d'attestation en 2017 selon les régimes</i>	50
<i>Tableau 04 : Coûts fiscaux réels des exonérations 2017 par nature d'impôt</i>	52
<i>Tableau 05 : Coûts fiscaux réels des exonérations 2017 par régime.....</i>	52
<i>Tableau 06 : Etat des sections et parcelles créées en 2016 et 2017</i>	54
<i>Tableau 07 : Etat des plans et extraits topo produits en 2016 et en 2017</i>	55
<i>Tableau 08 : Etat des droits constatés</i>	55
<i>Tableau 09 : Etat des bornages contradictoires et recensements effectués.....</i>	56
<i>Tableau 10 : Etat des parcelles prises en main par la DCAD</i>	56
<i>Tableau 11 : Etat des travaux fonciers</i>	57
<i>Tableau 12 : Etat d'exécution du plan d'actions 2017 de la DDCFET</i>	58
<i>Tableau 13 : Point de la mise en ligne du passif des TF 200 000 non consultables.....</i>	60
<i>Tableau 14 : Point du contrôle des migrations au cours de l'année 2017.....</i>	60
<i>Tableau 15 : Point des rechargements des comptes des notaires au cours de l'année 2017.....</i>	61

Liste des graphiques

<i>Graphique 01 : Organigramme du Centre des Téléservices Fiscaux</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Graphique 02 : Nombre de contribuables du divers</i>	39
<i>Graphique 03 : Répartition géographique des contribuables du divers.....</i>	39
<i>Graphique 04 : Répartition des assujettis de l'impôt foncier</i>	40
<i>Graphique 05 : Répartition du nombre de parcelles cadastrées (année 2016)</i>	41
<i>Graphique 06 : Répartition du nombre de parcelles cadastrées (année 2017)</i>	41
<i>Graphique 07 : Apport des impôts leaders.....</i>	42
<i>Graphique 08 : Contribution foncière</i>	44
<i>Graphique 09 : Répartition des arriérés fiscaux au 31/12/2016</i>	44
<i>Graphique 10 : Répartition des restes à recouvrer selon la date.....</i>	45
<i>Graphique 11 : Répartition (en valeur) des créances recouvrables par nature d'impôts.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Graphique 12 : Répartition (en proportion) des créances recouvrables par nature d'impôts</i>	46
<i>Graphique 13 : Consultation des titres fonciers au LIFE</i>	59
<i>Graphique 14 : Répartition des titres fonciers par leur état de mise en ligne</i>	60
<i>Graphique 15 : Taux de recouvrement du contrôle fiscal.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
<i>Graphique 16 : Niveau d'exécution des recommandations d'Audits et d'Inspections</i>	68

Sigles et abréviations

ABREVIATIONS	DEFINITIONS
AIRSI	Acompte d'Impôt sur le Revenu du Secteur Informel
BIC	Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux
BNC	Bénéfice Non Commercial
CGA	Centre de Gestion Agréé
CME	Centres des Moyennes Entreprises
CPFH	Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques
CGI	Code Général des Impôts
CREDAF	Centre de Rencontre et d'Etude des Dirigeants des Administrations Fiscales
DDCFET	Direction du Domaine, de la Conservation Foncière, de l'Enregistrement et du Timbre
DVN	Direction des Vérifications Nationales
DGE	Direction des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DOA	Direction des Opérations d'Assiette
DRHF	Direction des ressources Humaines et de la Formation
DPESF	Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques Fiscales
FONCIER	Impôts Fonciers
IGR	Impôt Général sur le Revenu
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IRC	Impôt sur le revenu des Créances
IRVM	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
IS	Impôt Synthétique
ITS	Impôts sur les Traitements et Salaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
PATENTE	Contribution des patentes
PIB	Produit Intérieur Brut
PMI/PME	Petite et Moyennes Industries / Petites et Moyennes Entreprises
RNI	Régime Normal d'Imposition
RPI	Recettes Principales des Impôts
RSI	Régime Simplifié d'Imposition
SEPMBPE	Secrétariat d'Etat auprès du premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TSE	Taxe Spéciale d'Equipeement
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Au terme d'une année de dur labeur, mais passionnante, je voudrais, à travers cette introduction à notre rapport annuel d'activités, faire un bilan succinct de l'année 2017, et définir quelques axes majeurs des stratégies à mettre en œuvre pour la réalisation des objectifs des années futures.

La Direction Générale des Impôts avait comme objectif, de recouvrer **1994,3 milliards de FCFA** de recettes en 2017.

En définitive, les recettes brutes de la Direction Générale des Impôts s'établissent à **1963,4 milliards de FCFA**, soit un taux de recouvrement de **98,5%** par rapport aux objectifs de recettes.

La progression de nos réalisations brutes par rapport à 2016 s'établit par conséquent à **7,6%**.

Ces résultats peuvent se justifier, entre autres, par :

- ✓ la non maîtrise par la DGI des programmes d'enlèvements de pétrole brut, ainsi que de la volatilité du cours du dollar sur les marchés en 2017 ;
- ✓ l'optimisation fiscale dans certains secteurs, comme par exemple les télécommunications, où la mise en place d'un dispositif de contrôle des flux est indispensable pour assurer un meilleur rendement fiscal ;
- ✓ les projections de recettes de certaines natures d'impôts parfois trop optimistes, qui sont suscitées au regard de certaines données et hypothèses qui ne se sont pas réalisées finalement comme prévues.



Ces résultats sont certes encourageants toutefois, il est nécessaire d'améliorer sans cesse nos performances et de faire face, avec succès, aux nouveaux défis qui nous attendent.

Il s'agit pour nous, de rechercher les bonnes méthodes et les moyens appropriés à l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux contribuables et à l'optimisation de la mobilisation des recettes fiscales.

Les améliorations souhaitées sont à rechercher, entre autres, au niveau de la fiabilité de notre modèle d'organisation, de l'appropriation des bonnes pratiques en matière de gouvernance et surtout, de l'adéquation des moyens de gestion eu égard aux défis à relever.

Dans ce cadre, nous devons poursuivre nos actions sur les axes suivants :

- ✓ la structure organisationnelle ;
- ✓ la modernisation des outils de gestion de l'impôt ;
- ✓ la bonne gouvernance ;
- ✓ les moyens de gestion et la gestion des moyens.

Les projections de recettes brutes attendues pour l'année 2018 sont de **2263,4 milliards de FCFA**.

Elles sont en hausse de **304 milliards de FCFA**, soit une progression de **15,5%** par rapport à **2017**. Cet objectif en apparence élevé, est à la mesure de nos potentialités.

Afin de relever ce défi, le plan d'action 2018 devra mettre un accent particulier sur les points suivants :

- ✓ l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- ✓ la lutte contre la fraude fiscale ;
- ✓ la poursuite du recouvrement des arriérés ;
- ✓ l'informatisation et le renforcement des Téléprocédures ;
- ✓ le renforcement de l'autorité morale.

En effet, la multiplication des services de gestion depuis 2011 qui vise à rapprocher l'administration fiscale des contribuables doit être mieux exploitée afin de favoriser l'équité fiscale recherchée qui découle de sa bonne application.

Nos services devront, par conséquent, ratisser large dans leur quête de nouveaux contribuables afin de soumettre tous les assujettis potentiels à leurs obligations fiscales.

Par ailleurs, nous allons poursuivre par tous les moyens mis à votre disposition par le législateur, le recouvrement des stocks d'arriérés, en mettant un accent tout particulier sur les impôts retenus pour le compte des tiers.

Enfin, une attention particulière sera accordée à la gestion de l'impôt foncier dont le potentiel demeure toujours insuffisamment exploité, en dépit du renforcement des travaux du cadastre et de la création de plusieurs services destinés à la gestion de cet impôt.

J'ai la ferme conviction que la mise en œuvre de ces orientations, pourra nous permettre de renforcer la mobilisation des ressources fiscales intérieures et de réaliser les objectifs de notre administration.

OUATTARA SIE Abou

Directeur Général des Impôts

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE LA DGI

Recettes brutes

1 963,4

Milliards FCFA

Impôts Divers

121 856

Contribuables dont

- 36 557 (30%) au RSI
- 18 278 (15%) au RNI
- 64 584 (53%) à l'IS

Impôt Foncier

353 869

Assujettis dont

- 348 920 (98,6%)
personnes physiques
- 4 949 (1,4%)
personnes morales

DME 2 594 contribuables

DGE 954 contribuables

ADMINISTRATION FISCALE

4 260 agents fonctionnaires

14 directions centrales

220 services d'assiette

248 services de recouvrement

26 services de contrôle

Coûts fiscaux à fin 2017

87,9

milliards FCFA

57,9 milliards de coûts fiscaux de TVA

24,2 milliards de coûts fiscaux de BIC

LES EVENEMENTS MARQUANTS

16EME ÉDITION DU PRIX D'EXCELLENCE 2017

La Direction générale des Impôts a organisé sa 16eme édition du Prix d'Excellence 2017 sous le parrainage de M. Charles Koffi DIBY, Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel et sous la Présidence de M. Abdourahmane CISSE, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat le jeudi 06 juillet 2017 au Palais des Congrès du SOFITEL, Abidjan, Hôtel Ivoire.

Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat a effectué une visite de travail le jeudi 24 août 2017 à la Direction Générale des Impôts.



RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU CREDAF

Le groupe de travail du CREDAF s'est réuni pour l'élaboration d'un guide relatif à la sécurisation des impôts en période de crise, du 24 au 27 avril 2017 à Abidjan.



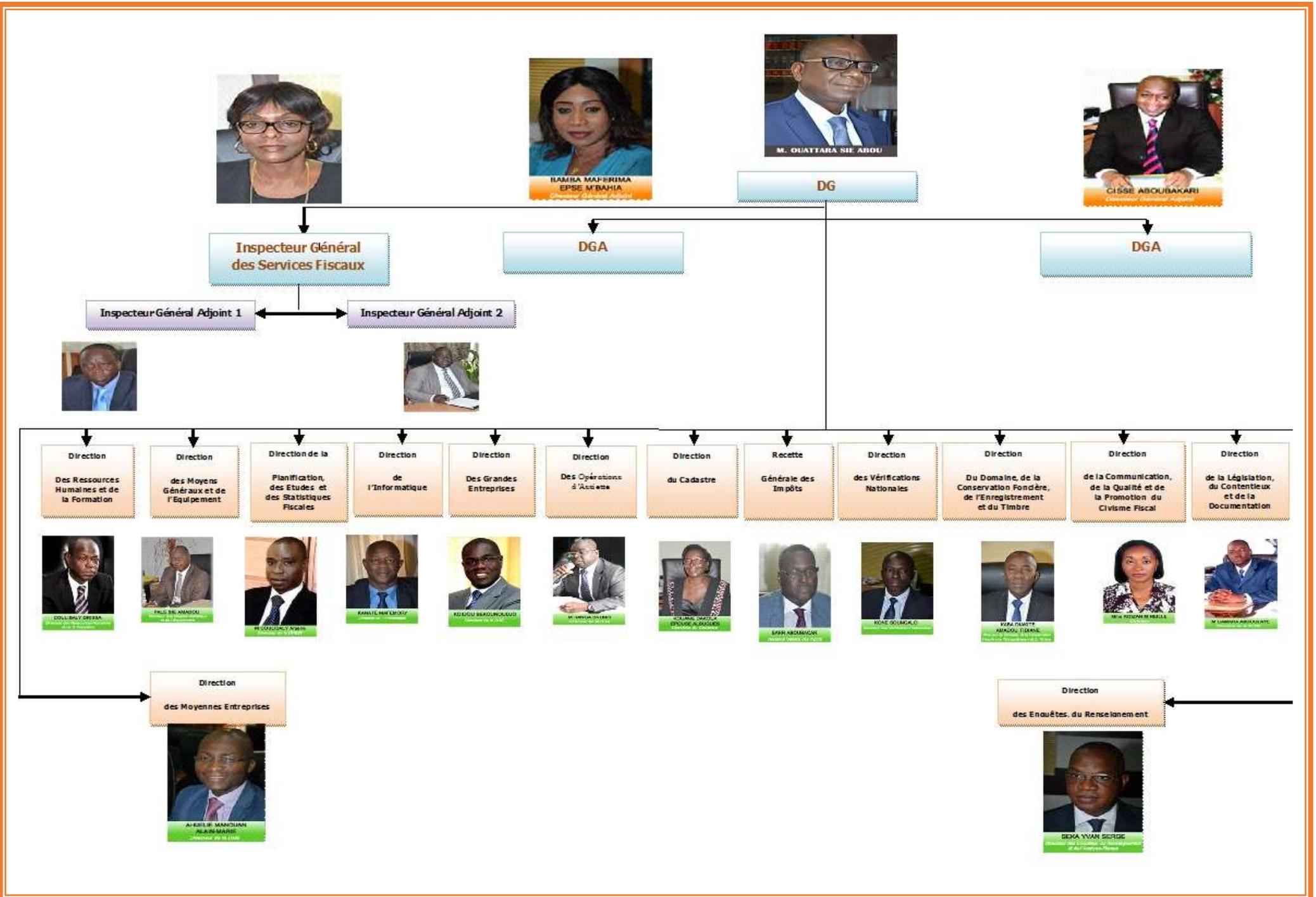


SÉMINAIRE BILAN 2016 OBJECTIFS 2017 DE LA DGI

La Direction Générale des Impôts a organisé son séminaire bilan 2016 Objectifs 2017 les 09 et 10 février 2017 à Grand-Bassam, VITIB ex IIAO ; sous la présidence de M. Abdourahmane CISSE, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat.



COMITE DE DIRECTION DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS





e-impots.gouv.ci

Portail fiscal officiel de Côte d'Ivoire



MOOV

***155#**

Menu 4 : facture
Menu 6 : Impôts et taxes
Menu 1 : DGI

Ou composer directement
***155*4*6*1#**

MTN

***133#**

Menu 5 : Factures et Paiement
Menu 1 : Factures
Menu 9 : Impôts et taxes

Ou composer directement
***133*115#**

ORANGE

#144#

Menu 4 : Paiement de facture
Menu 8 : Impôts et taxes
Menu 1 : DGI

Ou composer directement
#144*481#

PAYER SON
IMPOT FONCIER
AVEC LA SOLUTION
DGI-Mobile.



Avec DGI Mobile, payer son impôt devient simple, rapide et fiable !

N'accordez jamais de suite favorable à des appels ou messages vous invitant à faire des transferts de fonds au profit d'un compte mobile.

Toute autre démarche autre que celle indiquée plus haut est une arnaque !!!



République de Côte d'Ivoire
Direction générale des Impôts

Site Internet : <https://e-impots.gouv.ci>
Téléphone : +225 20 21 10 90 / 20 22 95 63
Cellulaire : +225 42 25 25 25 / 07 347 347 / 07 637 637 / 74 806 131
N° Vert : 800 66 888
Courriel : e-impots@dgi.gouv.ci
Adresse : Direction générale des Impôts
Cité administrative, Tour E, BP V 103 Abidjan



MISSIONS DE LA DGI

Conformément au décret n° 2016-869 du 03 Novembre 2016 portant organisation du ministère auprès du premier ministre, chargé du budget et du portefeuille de l'Etat en son article 29, les missions de la DGI sont libellées ainsi qu'il suit :

1. élaborer et appliquer la législation et la réglementation fiscales et parafiscales ;
2. préparer, négocier et appliquer les conventions fiscales, internationales ;
3. mener les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités locales ;
4. effectuer le recouvrement des recettes fiscales et parafiscales ;
5. gérer le contentieux fiscal ;
6. assurer la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales ;
7. assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
8. Assurer la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence ;
9. mener les opérations d'enregistrement et de timbre ;
10. promouvoir le civisme fiscal.

PERSONNEL DE LA DGI

- Personnel de production 3 931 (92,3% des effectifs),
- Agents fiscalistes : 2 138
- Agents non fiscalistes : 1 956
- 1 602 femmes (39% de l'effectif)
- 2 492 d'hommes (61%)
- Agents de Police : 117 ;
- Gendarmes : 28 ;
- Agents du HMI : 52 ;

PLACEZ-ICI

IMAGE PUBLICITAIRE

**MODERNISATION DE LA
DGI**

L'année 2017 a été marquée par la dématérialisation des procédures et l'opérationnalisation de sa nouvelle organisation à la DGI qui fait un point d'honneur à l'analyse risque et à la décentralisation du contrôle fiscal.

I. AMENAGEMENTS APPORTES AU NIVEAU DE L'ORGANISATION DE LA DGI

Avec la mise en place de la digitalisation et l'ouverture de la DGI sur l'international, la DGI a modernisé son organisation à travers la création de nouveaux services et la réorganisation de certains.

1-Réorganisation des services de contrôle

A travers le décret N° 2016 869 du 03 Novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Gouvernement a marqué sa volonté de renforcer la lutte contre la fraude fiscale en ces articles 36, 37, 40, 41 et 46. En effet, par ces articles, le contrôle fiscal, est exercé désormais par la Direction des Vérifications Nationales (DVN), la Direction des Grandes Entreprises (DGE), la Direction des Moyennes Entreprises (DME), la Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque (DERAR), et les Directions Régionales (DR).

En application de ce décret et dans le souci d'organiser les services et de les adapter aux besoins des missions, le Directeur Général des Impôts a créé par :

- **décision N° 1950 du 31 Mai 2017** à la DVN :
 - quatre (04) brigades nationales qui couvrent quasiment l'ensemble des activités des contribuables, entre autres, les banques et établissements financiers, les assurances, les technologies, l'agro-industrie, le négoce des produits agricoles, les bâtiments, les travaux publics, les infrastructures économiques, le commerce général, les ressources naturelles, les produits pétroliers et autres industries etc. ;
 - trois (03) brigades spécialisées dans les contrôles spécifiques, les contrôles inopinés, les contrôles ponctuels ;
 - trois (03) services chargés de la coordination des opérations, des études et statistiques de contrôles, et de la mutualisation des expériences.

- **décision N° 2006 du 02 Juin 2017** à la DERAR :
 - deux brigades chargées de l'Analyse des Risques fiscaux, des Etudes sectorielles et des Monographies ;
 - trois brigades chargées des Enquêtes et des Visites, des Recherche et des Investigations, des Recoupements et de la Documentation ;
 - quatre services chargés de la Collecte des Renseignements et du Traitement des Données, de la programmation et du suivi-évaluation

des entreprises relevant de la DGE, de la DME et des Directions régionales.

- **par décision N° 3251 du 20 Septembre 2017** à la DGE :

Une Sous-Direction du contrôle qui regroupe en son sein, quatre (04) brigades chargées du Commerce, de l'Industrie et des Ressources naturelles, des Services et du Contrôle ponctuel.

En perspective, la création des services de contrôle fiscal à la DME et dans les Directions régionales devrait intervenir en 2018.

2-Opérationnalisation de la DERAR

A la faveur de la réorganisation des services de l'administration fiscale, le Gouvernement a marqué sa volonté de renforcer la lutte contre la fraude fiscale. Une nouvelle Direction dédiée exclusivement aux enquêtes et renseignements a été créée par décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016. La Direction des Enquêtes, du Renseignement et de l'Analyse-Risque (DERAR) est issue de la fusion de la sous-direction de l'Infocentre et de la sous-direction des Enquêtes de l'ex Direction des Enquêtes et Vérifications Fiscales. L'analyse-risque et le suivi-évaluation des travaux de contrôle, chantiers fondamentaux jusque-là inexploités, y ont été intégrés pour assurer une autonomie complète des services d'enquête et du renseignement.

La réforme vise à offrir à l'Administration fiscale les moyens de couvrir l'ensemble des pratiques frauduleuses en restructurant ses méthodes d'investigation, mais surtout, en opérant un véritable changement de culture de gestion et de performance.

Désormais, l'administration fiscale dispose de ressources opérationnelles pour exploiter efficacement les instruments légaux disponibles pour lutter contre la fraude fiscale, notamment l'analyse-risque, les procédures de recherche du renseignement, l'exercice du droit de communication, les enquêtes individuelles et le droit de visite ou la perquisition fiscale.

Dans la conduite de ses missions, la DERAR apportera un appui substantiel aux services en charge de vérifications en mettant à leur disposition les résultats de ses travaux en amont en matière d'analyse risque, d'enquêtes-renseignements et de perquisition. Ces travaux devraient contribuer à assurer une meilleure orientation de la politique générale du contrôle fiscal et améliorer la programmation en ciblant les dossiers à enjeu important.

L'année 2017 a été marquée par le démarrage effectif des activités de la DERAR. En dépit de quelques difficultés rencontrées, la mise en œuvre de son plan d'actions a particulièrement permis de valoriser davantage l'activité d'enquête.

3-Opérationnalisation de la DME

La Direction des Moyennes Entreprises (DME) a été créée par le décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Ce décret concède à la DME la charge de la gestion, du contrôle, y compris de la vérification générale de comptabilité et du recouvrement des impôts et taxes dont sont redevables les Entreprises inscrites à son fichier.

La DME regroupe en son sein :

- la Sous-direction de l'Encadrement et du Suivi des Opérations d'Assiette et de Contrôle ;
- la Sous-direction de la Coordination des Opérations de Recouvrements et des Statistiques ;
- les Centres des Moyennes Entreprises (CME) ;
- Les CME ont une organisation déconcentrée et gèrent le fichier des contribuables de la DME.

L'arrêté n°879/MPMBPE/DGI du 21 décembre 2016 portant création attributions et organisation créé quatre (4) Centre des Moyennes Entreprise (CME) à la DGI en lieu et place de deux (2) précédemment et redéfini leurs compétences territoriales.

Les CME sont chargés de l'assiette, du recouvrement, du contrôle sur pièces, du contrôle ponctuel et de la vérification générale de comptabilité des Entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est égal ou supérieur à deux cent (200) millions de francs et inférieur à trois (3) milliards de francs et relevant de leur zone de compétence.

Ce sont :

- le Centre des Moyennes Entreprises du Plateau (CME du PLATEAU) qui géographiquement couvre les communes du Plateau, d'Attécoubé, d'Adjamé et de Yopougon est localisé au Plateau en face de la BCEAO ;
- le Centre des Moyennes Entreprises de la Djibi (CME de la DJIBI) qui couvre les communes de Cocody, d'Abobo, de Bingerville, d'Anyama et d'Alépé est localisé à Cocody-Danga, angle Rue PICO et rue B 28, à côté de l'établissement Atlantique International Business School (AIBS) et de la clinique médicale « Institut Cœur de Grâce » (ICG) ;
- le Centre des Moyennes Entreprises de Marcory (CME de MARCORY) qui couvre les communes de Marcory et de Koumassi est localisé à MARCORY ; boulevard VGE, derrière l'Immeuble PLEIN CIEL (ex ivoiris) au 1er et 2ième étage ;
- le Centre des Moyennes Entreprises de Port-Bouet (CME de PORT-BOUET) qui couvre les communes de Treichville et de Port-Bouet est localisé en face de la SICTA à VRIDI).

Bien qu'ayant été créés en 2016, les deux nouveaux CME n'ont véritablement été opérationnels qu'en 2017. Ainsi, à fin décembre 2017, les quatre (4) CME sont tous fonctionnels.

4-Actions des RPI

Les activités des Recettes Principales des Impôts au cours de l'année 2017 sont centrées sur la comptabilité des Recettes rattachées (apurement, saisie,

comptabilisation, centralisation, reversement). Ces activités peuvent se résumer en ces points :

- la centralisation, le contrôle des opérations comptables réalisées par les recettes et les régies de recettes ;
- la centralisation et la répartition des commandes des recettes des impôts en matière de vignettes (autos, motos, bateaux), de papiers timbrés, de formulaires de patentes, timbres fiscaux et valeurs inactives ;
- la vente des vignettes après le délai réglementaire ;
- l'apurement de la comptabilité des recettes rattachées ;
- la gestion des documents et registres comptables, ainsi que les pièces justificatives (carnets de gestion des pénalités et droits de recherche).

5-Modernisation du GUDEF

Conformément aux dispositions de l'article 28 de l'annexe fiscale à l'Ordonnance N° 2011-121 du 22 juin 2011 portant budget de l'Etat pour la gestion 2011, le Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF) Côte d'Ivoire a été créé à la DGI. Cette création fait suite à l'application de la Directive n° 04/2009/CM/UEMOA instituant un Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Après plusieurs années de fonctionnement, le GUDEF a entamé sa mue à travers la digitalisation de ses procédures.

Le bilan des travaux conduits par le GUDEF au cours de l'année 2017 se présente ainsi qu'il suit :

- la réception par le GUDEF des états financiers de 34 068 entreprises au titre de l'exercice 2016, soit un taux de dépôt de 73,7% contre 62,9% en 2015 (30 078 contribuables) ;
- la mise en œuvre de la mesure de délivrance du visa et de l'attestation d'exécution de la mission de commissariat aux comptes des états financiers annuels de synthèse. Pour cette première année d'application, seuls les contribuables relevant du régime du réel normal d'imposition étaient concernés ;
Dans ce cadre, sur 7 694 contribuables ayant déposé leurs états financiers, 6 761 ont satisfait à la mesure, soit un taux d'application de 87,9% ;
- l'achèvement de l'application E-liasse, solution informatique qui permet la dématérialisation de la gestion des liasses fiscales en offrant aux contribuables une méthode rapide et sécurisée de dépôt en ligne des états financiers. Cette application devrait être utilisée cette année 2018 ;
- l'élaboration du bulletin économique des entreprises de la DGE 2015/2014 ;
- la réalisation de plusieurs missions de sensibilisation et de formation relative aux nouvelles modalités de dépôt des états financiers à l'attention des agents des services d'assiette en charge de la réception des états financiers, dans les services de base.

Ce bilan fait un point d'honneur à la mise en œuvre de la politique de dématérialisation des activités du GUEDEF à travers la mise en place d'une base de données issue des dépôts en ligne des contribuables.

Tableau 01 : Taux de dépôt des états financiers des exercices 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011 et 2010 au GUEDEF

	Nombre d'Etats financiers attendus				Nombre d'Etats financiers réceptionnés				Taux de dépôt			
	RNI	RSI	SMT	Total	RNI	RSI	SMT	Total	RNI	RSI	SMT	Total
2016	10 738	14 148	21 365	46 251	7 694	12 808	13 566	34 068	71,7%	90,5%	63,5%	73,7%
2015	11 279	12 659	23 874	47 816	8 957	10 575	10 546	30 078	79,4%	83,5%	44,2%	62,9%
2014	9 556	10 216	15 804	35 576	8 726	9 459	9 694	27 879	91,31%	92,59%	61,34%	78,36%
2013	9 706	10 425	21 833	41 964	7 782	8 025	8 453	24 260	80,2%	77,0%	38,7%	57,8%
2012	8 272	7 439	18 100	33 811	7 922	6 690	5 569	20 181	95,8%	89,9%	30,8%	59,7%
2011	16 742		17 803	34 545	10 993		3 886	14 879	65,5%		21,8%	43,0%
2010	28 827				9 386				32,6%			

Source : Services d'Assiette des Impôts Divers, nos calculs

6-Création du CTF

Afin de faire face à un besoin croissant de sécurisation des recettes fiscales, de simplification des procédures administratives, de réduction des délais d'accomplissement des obligations fiscales, d'allègement des charges de gestion interne et de fiabilisation des informations fiscales, la DGI a mis en place depuis le 25 janvier 2017 un portail des Téléprocédures fiscales. Ce portail permet au contribuable/client d'échanger électroniquement avec l'administration fiscale pour l'accomplissement de ses obligations fiscales.

a. Organisation du CTF

Pour assurer une meilleure gestion du portail des Téléprocédures, la DGI a créé un Centre des Téléservices Fiscaux (CTF) par décision N°0508/MBPE/DGI/CT du 13 février 2017. Le CTF est directement rattaché au Cabinet du Directeur Général, sous la supervision d'un Conseiller Technique. Les deux (02) missions essentielles de ce centre sont :

- l'administration fonctionnelle de la plateforme des Téléservices fiscaux ;
- l'accompagnement de tous les usagers dans le processus de dématérialisation.

L'année 2017 a été la première année d'exploitation du portail des Téléprocédures et la première année d'exercice de son service gestionnaire. Le bilan de l'assistance apportée par ce service au cours de cette première année est satisfaisant.

b. Assistance aux utilisateurs du portail

Au cours de sa première année d'exploitation, les utilisateurs du portail E-impôts ont rencontré diverses difficultés. Ces difficultés concernent entre autre : le paiement (17%), le processus d'adhésion (14%), la connexion au portail (13%) et les demandes de quittances (12%).

Afin de pallier définitivement ces difficultés, le CTF a apporté un certain nombre d'assistance aux utilisateurs du portail, à savoir :

- l'assistance en ligne des utilisateurs ;
- l'accueil physique des utilisateurs ;
- l'assistance par courriers physiques et e-mail.
- Les caractéristiques de ces assistances fournies tout au long de l'année se définissent comme suit :
- plus de 2200 sollicitations d'assistance pour effectuer un paiement ont été enregistrées ;
- 13 051 assistances aux usagers de e-impôts ont été effectuées dont 83% par voie de téléphone ;
- le Centre des Téléservices Fiscaux a initié des relances de 116 contribuables pour le dénouement de 369 déclarations avec un ordre de paiement émis depuis le mois de février et encore en attente au mois de septembre.

Le tableau ci-après présente les catégories d'assistances apportées aux contribuables.

Tableau 02 : Nombre d'assistances aux contribuables

	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	2017
Nombre total d'assistances	6 414	3 823	1 851	963	13 051
Assistances à distance	6 414	3 809	1 811	934	12 968
<i>Assistances aux contribuables par téléphone</i>	5 523	3 193	1 452	791	10 959
<i>Assistances aux contribuables par email</i>	891	616	359	143	2 009
Nombre d'accompagnements physiques	0	14	40	29	83

Source : DGI/ Centre des Téléservices Fiscaux

En ce qui concerne les connexions au portail, un taux de connexion réussi de 68% a été réalisé au cours de l'année 2017. Toutefois, 44,6% d'échec de connexion avaient été observés au premier semestre, en raison des dysfonctionnements constatés lors du passage au deuxième niveau de sécurité du module de connexion

II. INFORMATIQUE ET OUTILS DE GESTION

L'outil informatique occupe une place prépondérante au sein de l'Administration fiscale ivoirienne. Très rapidement la DGI a pris conscience du potentiel de cet outil. En 2017, elle a consacré une bonne partie de son budget d'investissement à l'amélioration de son système informatique et à la dématérialisation des procédures.

Ayant pour mission principale d'assurer la gestion et la conduite de la politique du système informatique de la DGI, la Direction Informatique (D.I.) a été au cœur de ces projets visant à terme à sécuriser les recettes fiscales.

1-Amélioration du système informatique

La conduite de la politique du système d'information de la DGI a amené la DI à réaliser un certain nombre de projets. Les principaux sont les suivants :

- la rédaction en 2017 de la politique de sécurité de la DGI. Le document a été validé et publié ;
- la réinstallation et la reconfiguration de plusieurs contrôleurs de domaine du système d'information de la DGI. Pour cette année 2017, les Directions Régionales d'Abidjan et environs sont celles concernées par ce projet ;
- l'installation et la configuration d'un nouvel anti-virus dénommé "Sophos" pour assurer la sécurisation des données des utilisateurs ;
- l'installation et la configuration de GLPI pour la gestion du matériel informatique de la DGI ;
- l'installation et la configuration du logiciel GESTSUP pour le Helpdesk de la DGI en environnement pilote ;
- l'interconnexion de plusieurs sites et la création de liens secours pour assurer la continuité du travail ;
- le développement d'une nouvelle immatriculation qui a été présentée en comité technique ;
- le développement et la mise en production d'un nouveau site intranet DGI ;
- la conduite d'un projet de dématérialisation de la DFE avec le concours d'un prestataire. Au cours de cette année, les formulaires de validation de souscription et de modification des références cadastrales ainsi que la mise à jour des formulaires de contrôle de recevabilité, de validation des références cadastrales et de déversement pour personnes morales ont été réalisés ;
- le projet interfaçage GUOAR-ASTER. Ce projet, en cours d'élaboration, a été intégré au projet d'interconnexion DGI-TRESOR. Le module de consultation des données de GUOAR par le Trésor a fait l'objet de deux présentations au Trésor. A terme, il doit permettre l'échange des informations sur les contribuables.

Dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement du basculement de GUOAR sur tous les sites câblés et interconnectés, des missions de basculement de l'assiette ont été conduites à Aboisso, à la CF de Bouaké, au SAID de Sakassou et au SAID de Dabakala.

Par ailleurs, des améliorations ont été apportées au système d'information existant, de sorte à mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Il s'agit :

- du paramétrage du module de Vérification générale pour la DME et la DGE ;
- du développement et du déploiement d'un module de transfert d'arriérés des contribuables pour le recouvrement des arriérés d'impôt, dans le cadre des activités des RPI ;

- de la création d'un applicatif de gestion automatique des opérations de contrôle fiscal.

Dans la perspective de rendre plus opérationnels les services de contrôle et d'optimiser leur rendement, un applicatif destiné à l'automatisation des opérations de contrôle fiscal dénommé, « **contrôle fiscal** » a été déployé dès le premier trimestre 2017 à la Direction des Vérifications Fiscales Nationales (DVFN), suivi de séances d'utilisation pratique organisées à leur intention.

2-Les projets de dématérialisation des procédures

Trois projets ayant trait à la dématérialisation des procédures fiscales ont été pilotés par la DI. Ce sont : le projet E-impôt, le projet DGI-Mobile et le projet E-Liasses.

➤ Les projets E-impôts et DGI-Mobile

Le système de Télédéclaration-Télépaiement a pour objectifs de simplifier les procédures administratives afin de réduire le temps nécessaire à l'accomplissement des obligations fiscales ainsi que le nombre de paiements annuels à effectuer par les contribuables.

Le premier projet du genre initié par la DGI est le projet E-impôts. Ce projet confié au prestataire IKA Conseil avec l'appui de la DI a connu sa première année d'exploitation et d'utilisation en 2017. Au cours de cette année, quelques réglages, corrections et développements de modules supplémentaires ont été effectués.

Il a également été nécessaire de préparer le redimensionnement de l'application pour en assurer la stabilité lors de la généralisation des Téléprocédures à tous les contribuables de la DGE, des DME et du RSI en 2018.

Avec le succès d'E-impôts, la DGI a décidé d'étendre les Téléprocédures aux petits contribuables (Impôt synthétique, assujettis du foncier). Ainsi, le projet DGI-Mobile a été adopté. L'objectif de ce projet est d'élargir la cible (contribuables) ayant accès à des facilités de paiement et d'informations dans le cadre de la dématérialisation des services administratifs de la DGI.

L'application DGI-Mobile a été réalisée et mise en production. Des séances de travail ont eu lieu avec les opérateurs mobiles du territoire pour les modalités pratiques d'utilisation de leurs plateformes. Son lancement et sa mise en exploitation sont prévus pour janvier 2018.

➤ Le projet E-liasse

Le projet E-liasse vise à mettre en place un système de dépôt en ligne des états financiers (Télé-Liasses) au sein de l'administration fiscale et la constitution d'une base de données financières exploitable par les services de contrôle fiscal pour le recoupement d'informations.

Dans ce sens, il a été lancé en 2016 au sein du GUDEF, la mise en œuvre d'une application informatique visant à mettre à la disposition de la DGI cette solution de dématérialisation de la gestion des liasses fiscales tout en offrant au contribuable une méthode rapide et sécurisée de dépôt de la liasse fiscale.

Le projet a été confié à un prestataire (**SNEDAI**) qui travaille en collaboration avec la DI comme partenaire technique. Le développement de l'application a été réalisé, les premiers tests effectués ainsi qu'une phase pilote de saisie des liasses fiscales réalisée en 2017.

Cependant, certaines liasses fiscales restent toujours en souffrance dans la base. Initialement prévue pour s'achever en 2017, la prise en compte par le prestataire des observations formulées lors de la phase pilote et des différentes séances de validation s'est poursuivie jusqu'en fin d'année.

Les travaux réalisés en 2017 dans le cadre de ce projet sont :

- la finalisation de la première phase pilote ;
- l'organisation de plusieurs séances de validation ;
- la saisie en mode test des liasses fiscales de tous les systèmes comptables ;
- la vérification et le passage en revue de toutes les fonctionnalités de l'application.

Malgré tous ces travaux, certains états financiers des exercices 2014 et 2015 n'ont pas pu être importés dans la nouvelle application E-liasses par le prestataire conformément au cahier de charges. Le GUDEF a donc pris la relève en mettant en place deux procédures d'intégration :

- la saisie des états financiers en souffrance de 2014 (100% soit 27 820 liasses) et 2015 (100% soit de 30 019 liasses) ;
- la numérisation et l'archivage des liasses fiscales de 2014 (40%) et 2015 (100%).

A fin décembre 2017, il reste un stock de 33 774 états financiers de l'exercice 2016 à saisir dans la base avant la mise en production et l'utilisation de l'application d'E-liasse est prévue pour l'année 2018.

III. FORMATION DES AGENTS

Plusieurs agents de la Direction des Vérifications Fiscales Nationales (DVFN) ont reçu plusieurs formations dans le domaine du contrôle fiscal à Abidjan et à l'étranger. Les thèmes abordés en 2017 traitent notamment du contrôle fiscal dans les secteurs spécialisés des mines et du pétrole-gaz, des problématiques soulevées par les activités complexes en termes de contrôles et notamment dans les secteurs des banques, assurances et téléphonies, de l'analyse des risques liés aux prix de transfert dans le secteur minier.

En ce qui concerne la DERAR, elle a bénéficié de missions d'assistance technique et de renforcement de capacité.

1-Mission d'assistance technique :

Les différentes missions techniques reçues par la DGI sont :

- appui technique pour la réalisation de projets et d'études en matière d'Enquête et d'analyse-Risque de la DGFIP de la DGFIP (du 12 au 16 juin 2017) ;
- atelier sur l'analyse et la classification des principaux risques (probabilité et incidence) ; Mission FMI conduite par M. Jacques CARRE et atelier sur le renforcement de l'administration de la TVA, du 19 juillet au 31 août 2017) ;
- propositions de mesures correctrices et accompagnement de la DERAR dans la couverture des risques identifiés, Mission AFRITAC conduite par M. Olivier SANZ, du 21 au 25 août 2017).

2-Formations et renforcement de capacités :

En ce qui concerne les formation et renforcements de capacités, les plus importantes sont :

- analyse des prix de transfert dans le secteur minier, avec l'utilisation de la boîte à outils d'évaluation des risques en matière de prix de transfert pour l'industrie minière africaine (Initiateur de la formation : la coopération allemande, du 02 au 05 Octobre 2017 ;
- renforcement des capacités de la DERAR (Evaluation des progrès enregistrés en matière de programmation et d'analyse risque).

Par ailleurs, l'Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF) a participé à la conférence internationale sur l'éthique au Canada, et a bénéficié du renforcement des capacités des inspecteurs grâce à une formation reçue de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en France sur les thèmes suivants :

- l'audit interne et la maîtrise des risques ;
- la mise en place d'une stratégie des risques ;

L'IGSF a également reçu une formation du Fond Monétaire Internationale (FMI) sur l'analyse de la classification des risques d'indiscipline fiscale à la Direction Générale des Impôts.

IV. POLITIQUE SOCIALE

En 2017, la politique sociale de la DGI s'est essentiellement basée sur la protection sociale des agents, l'assistance médicale et l'assistance financière.

1-Assistance médicale

L'assistance médicale a été renforcée au niveau de la DGI. Ainsi, on note durant l'année les principaux actes suivants :

- l'organisation de la cérémonie de commémoration de la 30eme journée mondiale de la lutte contre le VIH/SIDA le 02 décembre 2017 à l'Hôtel Médical des Impôts KESSE-FEH (HMI-KF) de la DGI. Au cours de cette

cérémonie 700 kits ,700 rubans et 200 dépliants ont été distribués. Le bureau de la Cellule focale VIH/SIDA DGI a été installé ce même jour.

- l'organisation d'une caravane de Don de sang en faveur des agents des Impôts du 10 au 27 juillet 2017 dans le cadre des activités de lutte contre le VIH/SIDA, avec l'association des Donneurs de sang Bénévoles de Côte d'Ivoire (ADS-CI), la Cellule focale VIH/SIDA DGI en partenariat avec le Centre de Transfusion sanguine (CNTS). Cette caravane a permis de collecter 414 poches dans les services d'Abidjan et à l'HMI-KF, soit un taux de réalisation de 51,8% par rapport aux objectifs fixés par le CNTS.
- l'organisation d'une séance d'information des points focaux des entités regroupées au sein d'ECOMSI autour de 2 thèmes afin de mener à bien les activités de lutte contre le VIH/SIDA dans leurs structures respectives le 15 décembre 2017 à l'Hôtel Belle-Côte de Cocody. Cette séance a été organisée par le Comité sectoriel de lutte contre le VIH/SIDA du Ministère de l'Economie des Finances et du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et Portefeuille de l'Etat dénommé ECOMSI.

Par ailleurs, en vue de prendre en compte l'agent dans sa dimension sociale, la DGI a réalisé en 2017 les termes de références du forum social dont la réalisation est prévue pour l'année suivante.

2. Assistance financière

La DGI a instruit 04 dossiers portant respectivement sur une demande d'assistance financière d'un sinistré d'une valeur de 5 millions et des demandes de remboursement des dommages subis par 03 agents victimes d'accident de travail pour un montant totale de 40 millions de francs CFA. Par ailleurs, des actions ont été menées essentiellement pour aider les agents à scolariser de leurs enfants. Au titre de l'année 2017, 210 agents ont bénéficié de bons d'achats de fournitures scolaires de la Librairie de France.

La DGI assiste financièrement les agents dans les évènements heureux comme malheureux. Cette assistance financière concerne les cas de mariage, de décès d'un ascendant ou d'un descendant direct ou de décès d'un agent.

3. Autres assistances

En ce qui concerne l'accueil et l'écoute des agents, le service social, au cours de l'année 2017, a reçu 372 agents pour des problèmes socio-professionnels dont 301 Mutations, 43 demandes d'aide financière, 09 cas de conflits familiaux, 01 cas de réduction du temps de travail et 18 cas divers. Tous ces agents reçus, ont été accompagnés ou objectivement orientés.

Pour ce qui est de la gestion des dossiers sociaux, le service social de la DGI a traité 72 dossiers sur 87 reçus. Parmi ces dossiers, 74 demandes de mutation, 10

demandes d'aide financière, 02 dossiers d'accident de travail et 01 dossier de suivi psychosocial ont été traités.

PLACEZ-ICI

IMAGE PUBLICITAIRE

**POLITIQUE FISCALE,
RENFORCEMENT DU
CIVISME FISCAL, ET
COOPERATION
INTERNATIONALE**

I. REFORMES DU DISPOSITIF FISCAL EN 2017

Le Gouvernement a engagé ces dernières années des réformes fiscales avec pour objectif principal de soutenir fortement la politique économique et sociale. Cette dynamique s'est maintenue dans l'annexe fiscale 2017 qui prévoit un ensemble de mesures visant essentiellement à soutenir le secteur privé et social.

1. Au titre des mesures de soutien au secteur privé

L'annexe fiscale 2017 a adopté la mesure d'homogénéisation de la durée d'amortissement des biens acquis par crédit-bail. Ainsi, désormais, il n'est plus fait référence à la durée d'utilisation comme base de l'amortissement chez le crédit-preneur. Le crédit-bail étant devenu une alternative de financement de plus en plus sollicitée par les entreprises, cette mesure vise à encourager son développement en le rendant plus profitable aux entreprises.

Le Gouvernement a également procédé à la suppression de certaines taxes qui constituaient des charges supplémentaires pour les entreprises ou les rendaient moins compétitives. Il s'agit de la taxe sur les spectacles cinématographiques, la taxe communale d'équipement et les droits de recherche relatifs aux documents délivrés par la Direction générale des Impôts et par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique.

En outre, le Gouvernement dans le but de promouvoir l'actionnariat national, a introduit des mesures d'exonération visant à encourager les cessions, par des personnes étrangères, de droits sociaux qu'elles possèdent dans des entreprises situées en Côte d'Ivoire, à des personnes ivoiriennes.

Par ailleurs, depuis la campagne café-cacao 2014/2015, le Gouvernement a marqué sa volonté de soutenir les entreprises nationales exportatrices de cacao. Cette volonté s'est matérialisée dans l'annexe fiscale 2017 par la réduction du taux du droit d'enregistrement sur les actes de confirmation de vente de cacao de 5% à 2,835% ainsi que ceux de certaines redevances parafiscales exigibles dans le secteur au profit des opérateurs nationaux justifiant d'un volume de cacao en propre.

Globalement, toutes ces mesures ont connu une mise en œuvre effective. A titre d'exemple, pour la campagne cacao 2016/2017, le nombre d'opérateurs bénéficiaires de la réduction du taux du droit d'enregistrement sur la vente s'est établi à 10 pour un volume total exonéré de 93 175 tonnes.

2. Les mesures d'ordre social

En ce qui concerne le secteur social, les mesures adoptées visent particulièrement à renforcer le dispositif d'incitation à l'embauche, réduire les coûts des droits de mutation des biens successoraux et alléger la charge fiscale des personnes retraitées.

a. Mesures fiscales en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

S'agissant de l'incitation à l'emploi, le dispositif fiscal a été renforcé en 2017 pour prendre en compte de façon spécifique l'embauche des personnes présentant un handicap physique ou intellectuel. Les mesures portent essentiellement sur la modulation du montant du crédit d'impôt par nouveau contrat à durée indéterminée créé avec une personne en situation de handicap de :

- 1 000 000 francs à 1 500 000 de francs imputable sur les cotisations d'impôts perçues sur les bénéfices des entreprises soumises au régime réel d'imposition ;
- 250 000 francs à 500 000 francs imputables sur les cotisations de l'impôt synthétique pour les contribuables relevant de ce régime.

Par ailleurs, les conditions d'imputation du crédit d'impôt ont été réaménagées pour faciliter l'accès aux avantages accordés dans le but d'encourager les entreprises à accroître leur offre d'emploi.

L'impact du dispositif sur l'embauche des personnes en situation de handicap pourrait être mieux apprécié en 2018. Toutefois, les données sur la situation de l'emploi global indiquent un relèvement de 8532 nouveaux emplois au profit des nationaux en 2017, soit un accroissement de plus de 12% par rapport à 2016, témoignant de la mise en œuvre effective des nouvelles mesures en faveur de l'emploi, adoptées en 2017.

b. Aménagement du dispositif en matière de droit de mutation des biens successoraux

Le dispositif fiscal ivoirien en matière de droit de mutation des biens successoraux apparaissait inadapté aux évolutions de notre société. En substance, il n'incitait pas à la liquidation des successions, en raison notamment, de ses taux d'imposition élevés qui dans certains cas peuvent atteindre 45%.

Afin de réduire les coûts des droits de succession et de permettre aux bénéficiaires des droits d'en tirer le meilleur profit, l'article 3 de l'AF 2017 a adopté plusieurs mesures de nature à réduire les charges liées à la mutation des biens successoraux.

Les relevées des déclarations relatives aux mutations en matière de succession montrent un regain d'engouement pour la liquidation des successions. Plusieurs cas d'opérations ont été présentés aux formalités d'enregistrement dans les livres de la DGI.

c. Aménagement des dispositions relatives aux pensions de retraite et aux rentes viagères en matière d'impôts sur les traitements

Les personnes retraitées et les rentiers acquittent l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères (ITS). Les dispositions des articles 116-13 et 119 du CGI prévoyaient une exonération totale des pensions et des rentes viagères égales ou inférieures à 300000 FCFA par mois. Cependant, cette exonération est ramenée à un

abattement de 25% pour les pensions de retraite supérieures à 300 000 FCFA et à 40% pour les rentes viagères.

Dans le but de renforcer sa politique sociale en faveur des personnes retraitées et des rentiers, le Gouvernement a adopté, dans l'annexe fiscale 2017, des aménagements des dispositions des articles 116-13 et 119, de sorte à :

- maintenir la non-imposition des pensions de retraite et des rentes viagères inférieures à 300 000 francs CFA par mois ;
- imposer les pensions et les rentes viagères en appliquant un abattement unique de 300 000 F CFA sur le montant mensuel en lieu et place des abattements de 25% et de 40% effectués.

Des échanges d'informations avec les partenaires du secteur privé, il découle que la quasi-totalité des personnes retraitées a bénéficié de cette mesure, en particulier les personnes dont les revenus sont inférieurs à 300 000 francs.

Les évaluations indiquent que l'impact de l'application de cette disposition a entraîné un manque à gagner estimé à 2,3 milliards au niveau des retraités du secteur privé.

II. RENFORCEMENT DU CIVISME FISCAL

1. Promotion du civisme fiscal

A travers la Direction Communication de la Qualité et de la Promotion du Civisme Fiscal (DCQPCF), la DGI a mené plusieurs actions visant la promotion et le renforcement du civisme fiscal. L'objectif est d'influer sur les comportements des contribuables afin qu'ils accomplissent volontairement leurs obligations fiscales (déclarations d'impôts et paiements d'impôts). A cet effet, elle a mené au cours de l'année 2017, les actions suivantes :

- la diffusion d'émissions télévisées ;
- la diffusion de communiqués et spots sur les échéances fiscales ;
- la couverture médiatique de certaines activités ;
- les campagnes de communication et de sensibilisation.

a. La diffusion d'émissions télévisées

Ce sont 48 émissions télévisées sur un total 51 qui ont été diffusées sur les antennes de la RTI à travers l'émission "L'Impôt et Vous".

b. La diffusion de communiqués et spots sur les échéances fiscales

En 2017, 34 communiqués et spots sur les échéances fiscales et diverses annonces ont fait l'objet de diffusion sur les antennes de la RTI, et de diverses radios (Radio Côte d'Ivoire, Radio ESPOIR, etc.), dans les quotidiens de presse (Fraternité Matin, Le Mandat, L'Expression, etc.) et sur des sites internet (DGI, abidjan.net, etc.).

c. La couverture médiatique

Quelques activités importantes réalisées par la DGI au cours de l'année 2017, en vue de renforcer le civisme fiscal ont fait l'objet de couvertures médiatiques, notamment :

- ✓ le lancement du portail e-impôts ;
- ✓ la première réunion du groupe de travail du Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF) relative à l'élaboration d'un guide sur la sécurisation du recouvrement des impôts en période de crise ;
- ✓ la 6ème édition du Prix d'excellence de la Direction générale des Impôts ;
- ✓ la visite du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- ✓ la conférence des conservateurs ;
- ✓ la cérémonie de lancement de la campagne de sensibilisation à la déclaration et au paiement de l'impôt foncier.

d. Campagnes de communications et de sensibilisation

Aux activités déjà menées, s'ajoutent des campagnes de communication sur l'impôt foncier, l'annexe fiscale 2017, le portail e-impôts, les Centres des Moyennes Entreprises et le Système de Management de la Qualité (SMQ).

En ce qui concerne le régime fiscal du secteur agricole, la DCQPCF en liaison avec la Direction des Opérations d'Assiette (DOA), a produit une émission relative aux droits et obligations des coopératives agricoles.

Pour la fiscalité du secteur informel, un stand a été tenu et animé lors de la Journée Nationale du Partenariat Etat/Secteur privé.

2. Communication et Promotion du portail E-impôts

En vue de promouvoir le portail e-impôts à l'endroit des entreprises, la DGI a initié :

- ✓ des activités de promotion et de sensibilisation à l'endroit des entreprises ;
- ✓ des sessions de formation sur l'utilisation du portail auprès des différentes organisations professionnelles, notamment le Patronat ivoirien, les Chambres de Commerce (Ivoirienne, Française, Belge et Européenne), l'Ordre des Experts Comptables ;
- ✓ des missions de formation et de renforcement de capacités à l'endroit des agents des impôts.

Le lancement officiel de la campagne de communication du portail web E-impôts de la DGI a été effectué le mercredi 12 avril 2017 à l'auditorium de la Primature par Monsieur le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Amadou GON COULIBALY.

Cette campagne a consisté en la diffusion de spots radiotélévisés sur les antennes nationales (RTI, radios ivoiriennes) et internationales. Des émissions télévisées telles que « l'Impôt et vous », « les rendez-vous du Gouvernement » et « le magazine du dimanche » ont été produites sur le sujet avec pour thèmes principaux :

- ✓ les fonctionnalités du portail e-impôts ;
- ✓ les avantages et la sécurité du portail e-impôts;
- ✓ les missions et les attributions du Centre des Téléservices Fiscaux.

III. COOPERATION INTERNATIONALE

En vue de renforcer la coopération internationale, la DGI a, d'une part, effectué plusieurs missions d'assistance technique et de coopération à l'extérieur et d'autre part, reçu des délégations extérieures dans le cadre des missions d'assistance technique et d'étude.

1. Mission d'assistance technique

Les missions d'assistance technique ont été effectuées aussi bien par la DGI à l'extérieur que par les délégations étrangères au sein de la DGI.

a. Missions effectuées par la DGI à l'extérieur

Au total 27 missions ont été effectuées par la DGI au cours de l'année 2017. Il s'agit notamment de :

- ✓ réunion de finalisation du guide sur « la fiscalité des industries extractives » du 21 au 27 janvier 2017, à Paris, organisée par le CREDAF ;
- ✓ voyage d'études sur les dispositifs institutionnels organisationnels et techniques des prévisions fiscales organisé par l'AFRITAC de l'Ouest, du 5 au 11 février 2017, à Casablanca, Maroc ;
- ✓ voyage d'études et d'information sur le projet de la facture électronique sur l'expérience Rwandaise, du 23 au 29 avril 2017, à Kigali, Rwanda ;
- ✓ atelier sur les Prix de transfert dans l'industrie minière, du 8 au 12 mai 2017 à Dakar, Sénégal ;
- ✓ séminaire de formation sur la gouvernance et le contrôle des revenus dans le secteur extractif, du 20 au 28 mai 2017, à Londres, Angleterre ;
- ✓ première session de formation aux technologies utilisées dans le cadre du portail e-impôts et réalisation de transfert de technologies initiées par le Cabinet IKA Conseils, du 20 mai au 4 juin 2017, à Paris, France ;

b. Missions d'assistance technique des délégations étrangères à la DGI

La DGI a également reçu en 2017 des missions des délégations étrangères. Ce sont :

- ✓ la mission de finalisation des TDR des besoins des Services organisée par la DGFIP les 7 et 8 février 2017 ;
- ✓ la mission d'assistance technique du FMI, du 3 au 14 avril 2017, à Abidjan relative au complément des travaux engagés de juin à octobre 2016 ;
- ✓ l'appui technique de la DGFIP portant sur la maîtrise des Risques et Audit interne, du 13 au 16 juin 2017 ;

- ✓ la réunion d'échanges dans le cadre de la mise en œuvre d'un appui technique de la délégation de l'Union Européenne portant sur le renforcement des capacités de planification et de statistiques, de la réforme budgétaire et comptable, à Abidjan, le 8 septembre 2017 ;

2. Mission de coopération

Au cours de l'année 2017, la DGI a participé aux missions de coopération, telles que:

- ✓ la seconde réunion du cadre inclusif pour la mise en œuvre des mesures du BEPS, initiée par l'OCDE, les 26 et 27 janvier 2017, à Paris, France ;
- ✓ la réunion du groupe ad hoc sur l'instrument multilatéral et séance de speed matching, du 27 février au 3 mars 2017, à Paris, France, organisée par l'OCDE ;
- ✓ la réunion du Groupe de réflexion sur l'Economie numérique, les 19 et 20 avril 2017, à Paris, France ;
- ✓ l'atelier régional sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à travers le commerce International, du 17 au 19 juillet 2017, à Cotonou, Benin.

3. Mission d'études

La DGI a reçu des délégations du Niger et du Burkina-Faso dans le cadre des missions d'études suivantes :

- ✓ mission d'études du Niger en Côte d'Ivoire relative à la création d'un guichet unique du Titre foncier, du 30 janvier au 3 février 2017 ;
- ✓ mission d'études du Burkina Faso en Côte-d'Ivoire sur l'organisation de la taxation des produits du tabac et du mécanisme de prélèvement des ressources, du 31 janvier au 2 février 2017 ;
- ✓ mission d'études de l'Administration fiscale du Burkina-Faso en matière de gestion des Moyennes Entreprises, du 30 Octobre au 03 Novembre 2017.

PLACEZ-ICI

IMAGE PUBLICITAIRE

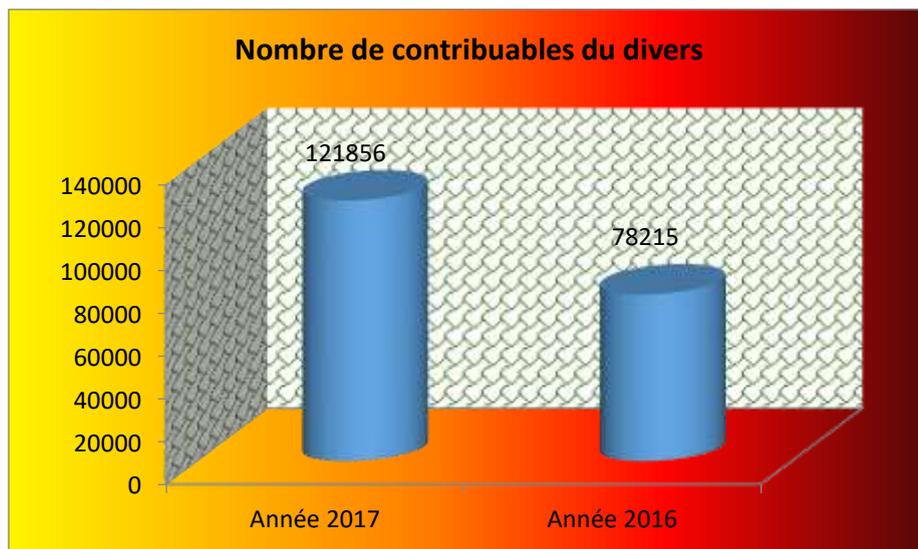
**MOBILISATION DES
RECETTES**

I. ASSIETTE FISCALE

1. Assiette impôts divers

➤ Répartition des contribuables

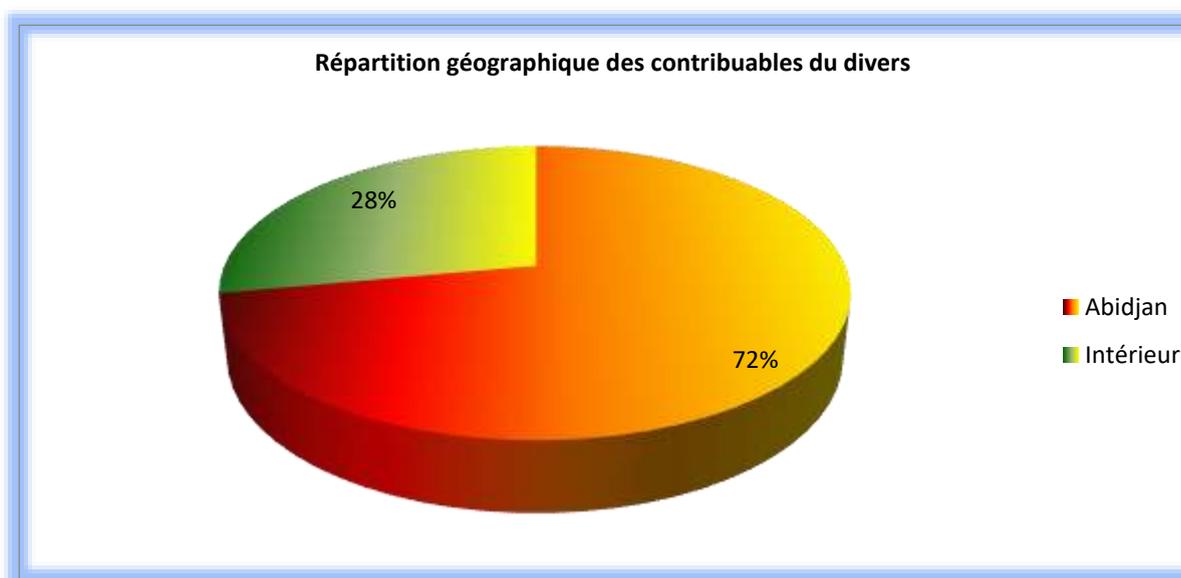
Graphique 02 : Nombre de contribuables du divers



Le nombre de contribuables inscrits au fichier des impôts divers à fin décembre 2017 s'est bonifié de **43 641** de 2016 à 2017 ; soit un taux d'accroissement de **55,8%**.

Ces contribuables sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire national. En effet, on note une forte concentration des contribuables à Abidjan. Les services de l'intérieur ne gérant que **28%** des contribuables. On note également que le potentiel des services de l'intérieur est essentiellement composé de contribuables de l'impôt synthétique (**54%**).

Graphique 03 : Répartition géographique des contribuables du divers



k. Taux de contributeurs effectifs des impôts leaders

Dans l'ensemble, le taux de contributeur effectif le plus élevé est observé en matière d'ITS (52,9%) et le plus faible en IRVM (5,2%). Au niveau des impôts leaders, les taux de contributeurs se présentent comme suit :

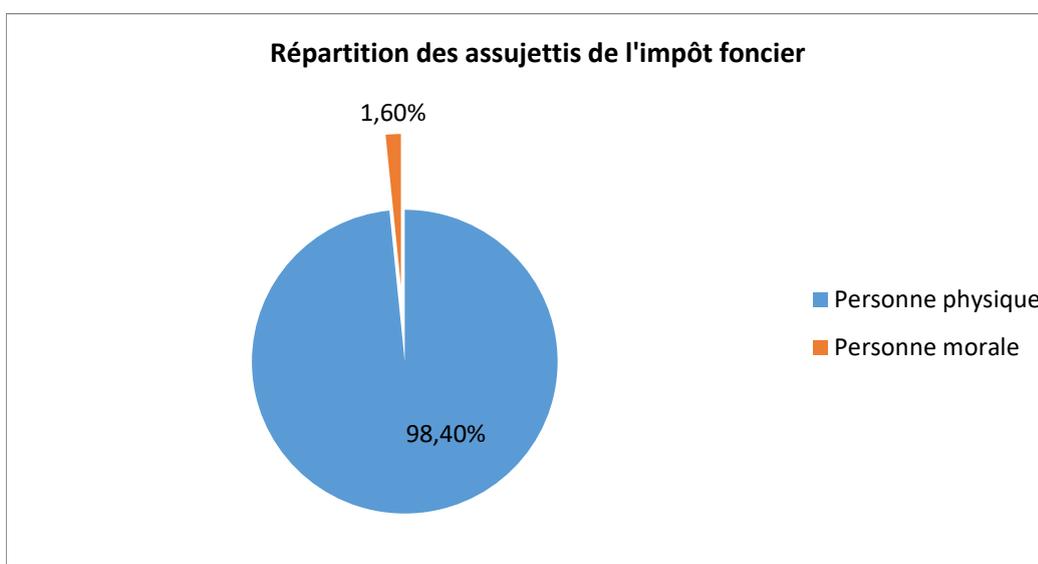
- en ce qui concerne le BIC, les ratios oscillent entre 16,9% et 67,6%, et seuls 3 services affichent un taux supérieur à 50% ;
- les ITS consignent les meilleurs taux de contributeurs effectifs. En effet, 17 services sur 25 ont enregistré un taux supérieur à 50% ;
- au niveau de la TVA, les taux varient entre 16,2% et 67,1%, mais seuls 4 services sur 25 atteignent 50% ;
- enfin, l'IRVM enregistre les taux les plus faibles.

2. Impôt foncier

a. Les assujettis à l'impôt foncier

Sur 353 869 contribuables inscrits au fichier du foncier à fin décembre 2017, le patrimoine des personnes morales reste très faible comparativement à celui des personnes physiques.

Graphique 04 : Répartition des assujettis de l'impôt foncier



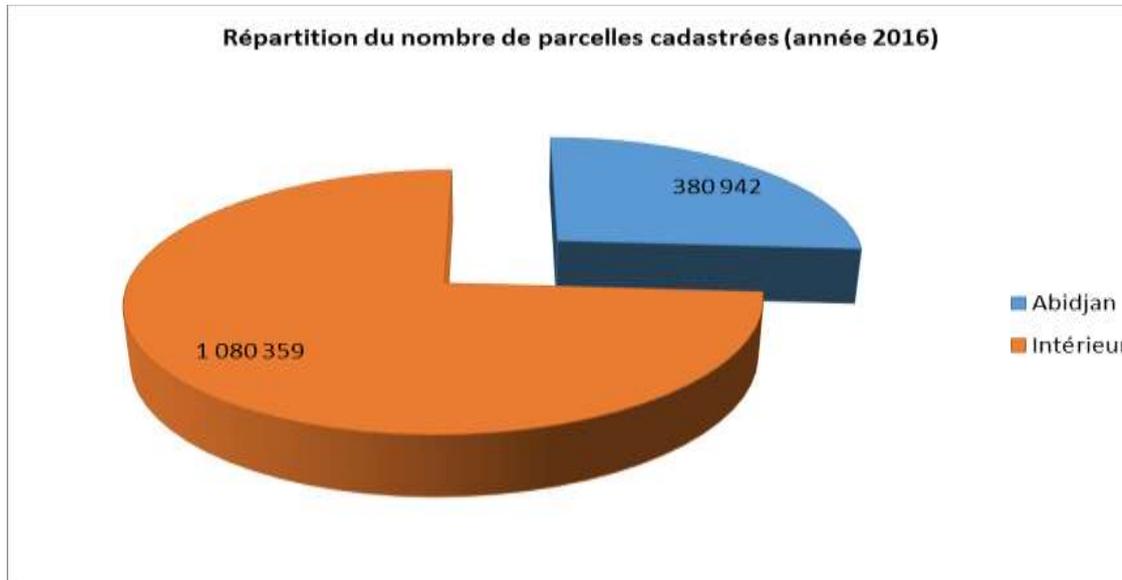
En comparaison à la situation de fin décembre 2016, le fichier s'est enrichi de 14 688 contribuables, soit une progression de 4,3%.

b. Les parcelles

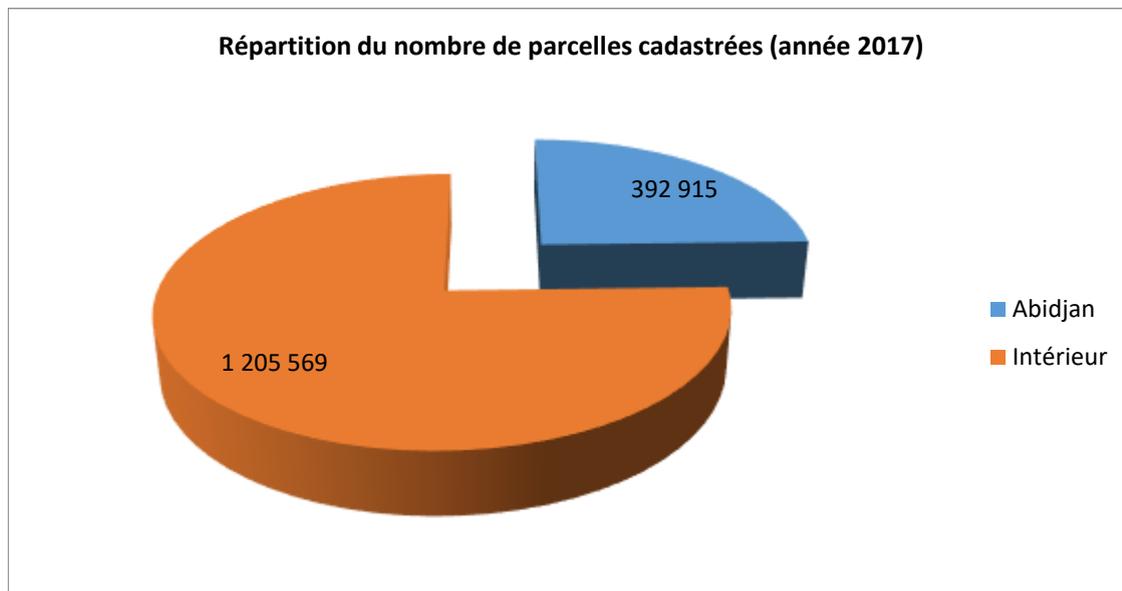
A fin décembre 2017, on dénombre **1 598 484** parcelles existantes sur les plans contre **1 461 306** parcelles pour la même période de l'année 2016 ; soit un taux d'accroissement de 9,4%.

Cette variation positive de 137 183 nouvelles parcelles résulte principalement de la mise à jour des plans et des travaux cadastraux engagés par les directions régionales de l'intérieur.

Graphique 05 : Répartition du nombre de parcelles cadastrées (année 2016)



Graphique 06 : Répartition du nombre de parcelles cadastrées (année 2017)



La progression du fichier des services de l'intérieur (11,6%) est plus importante que celle des services d'Abidjan (3,1%).

Cette embellie résulte en grande partie de la mise à jour des plans et des travaux cadastraux engagés par les directions régionales de l'intérieur.

Le nombre de parcelles imposées est passé de 404 243 en 2016 à 424 112 en 2017 ; soit une progression de 4,9%. Par rapport aux parcelles existantes sur les plans, le taux d'imposition est de 26,5%.

c. Les émissions d'impôt foncier

Les émissions d'impôt foncier (émissions normales et droits constatés) à fin 2017 s'élèvent à 123,1 milliards pour un objectif annuel de 127 milliards.

Par rapport à 2016, ces résultats progressent de 2,6%. Par ailleurs, les travaux d'assainissement du fichier engagés par la Direction du Cadastre se poursuivent à l'effet de réduire le volume des contentieux liés aux émissions et faciliter ainsi le recouvrement de l'impôt.

Les objectifs des droits constatés n'ont pu être atteints, 75,3% de taux de réalisation pour un gap de 3,9 milliards.

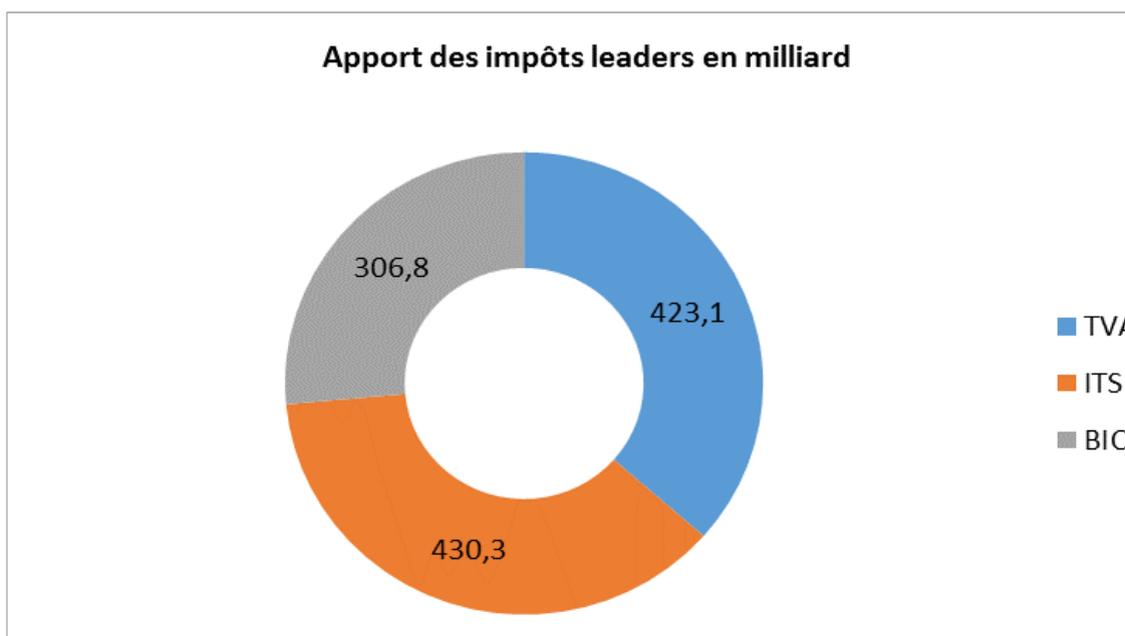
II. RECETTES FISCALES

1. Les réalisations globales.

La DGI a recouvré **1 963,4 milliards** de recettes brutes au terme de l'année 2017, pour un objectif fixé à **1 994,3 milliards**, soit un taux de réalisation de **98,5%**. Il se dégage un écart négatif de **30,9 milliards**.

Recettes des impôts leaders (TVA, ITS et BIC).

Graphique 07 : Apport des impôts leaders



Les trois impôts leaders ont contribué à près de 60% aux recettes brutes réalisées par la DGI en 2017. Cependant, ils ont connu des fortunes diverses.

a. Au niveau de la TVA

En rapport avec l'objectif, les recettes de TVA enregistrent un écart positif de 5, 479 milliards. Cette performance pourrait s'expliquer par les facteurs prépondérants suivants :

- le dynamisme de l'économie ;
- la modernisation des outils de gestion des impôts (Téléprocédures) ;
- la poursuite de la politique de déconcentration des services ;
- la mise en œuvre des mesures du plan d'actions adopté en 2012 ;
- les mesures de contrôle de la facture normalisée.

Par rapport à 2016, les réalisations de 2017 sont en hausse de 68,2 milliards, soit un accroissement de 19,2% porté par l'ensemble des secteurs d'activités.

b. Au niveau des ITS

Les recettes d'ITS représentent 21,9% des réalisations 2017 de la DGI. Ces recettes hors solde affichent un gap de 16,4 milliards, soit 53% du gap global de la DGI.

La défiscalisation d'une partie de la pension des retraités et les mesures d'exonération en faveur de l'emploi ainsi que les difficultés pour réaliser les compensations avec les structures publiques dont la dette fiscale en matière d'ITS s'élève à 43,4 milliards à fin juillet 2017, pourraient expliquer, en partie, les contreperformances enregistrées par la DGI en matière d'ITS.

Au regard des résultats de 2016, les réalisations de 2017 progressent néanmoins de 7% en relation avec l'embellie de l'économie ivoirienne.

c. Au niveau du BIC

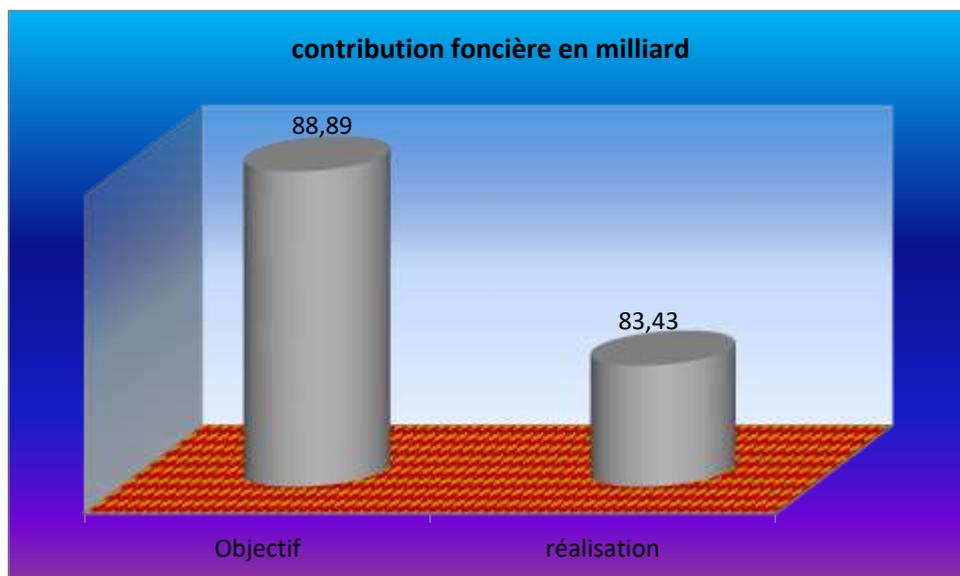
Les recettes de l'impôt BIC hors pétrole gaz de 2017 (**306,839** milliards) enregistrent une forte progression (**47,392** milliards) par rapport à 2016 et l'objectif de recette (**299,053** milliards) est atteint en raison essentiellement de la conjoncture favorable de certaines matières premières en 2017 et de la bonne tenue de l'activité économique en 2016. En effet, les recettes provenant des retenues à la source, opérées sur certaines productions agricoles telles que le palmier à huile et le caoutchouc connaissent une forte croissance due au bon rendement des cours internationaux de ces produits. Aussi l'impôt BIC des contribuables relevant d'un régime du réel d'imposition s'est-il nettement amélioré en lien avec l'activité économique de 2016.

2. Contribution foncière

Les prévisions en matière d'impôts fonciers n'ont pu être réalisées. En effet, un gap de **5,454 milliards** a été observé sur les réalisations de 2017. Cependant, ces

réalisations sont en progrès de **3,818 milliards** par rapport aux recouvrements de 2016.

Graphique 08 : Contribution foncière

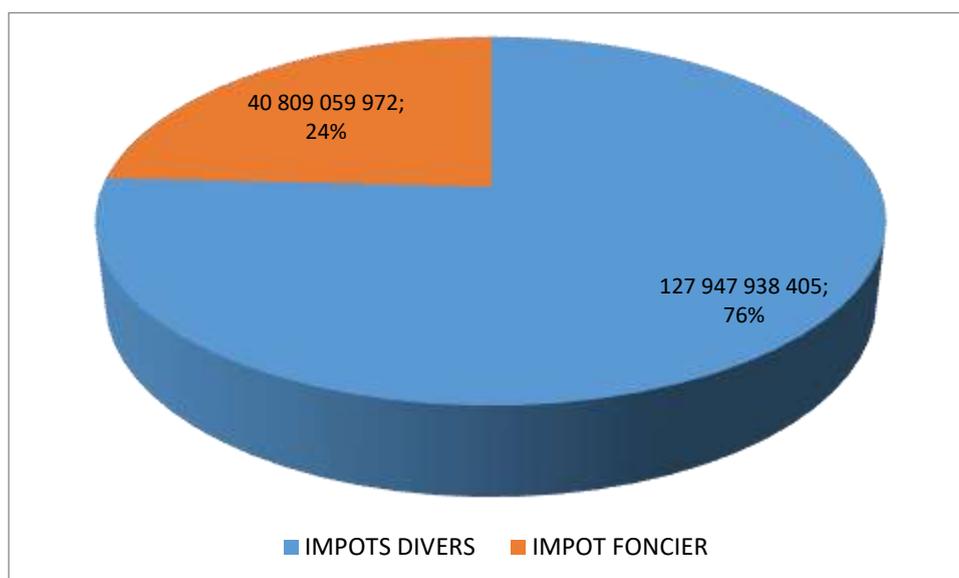


3. Recouvrement des arriérés

La politique d'amélioration des recettes fiscales a conduit la DGI à restructurer ses services de manière générale, et particulièrement ses services en charge des recouvrements des arriérés fiscaux.

Cette organisation a permis d'appréhender tous les arriérés (impôts divers et impôt foncier) au 31 décembre 2016 et les prises en charge de l'année 2017.

Graphique 09 : Répartition des arriérés fiscaux au 31/12/2016



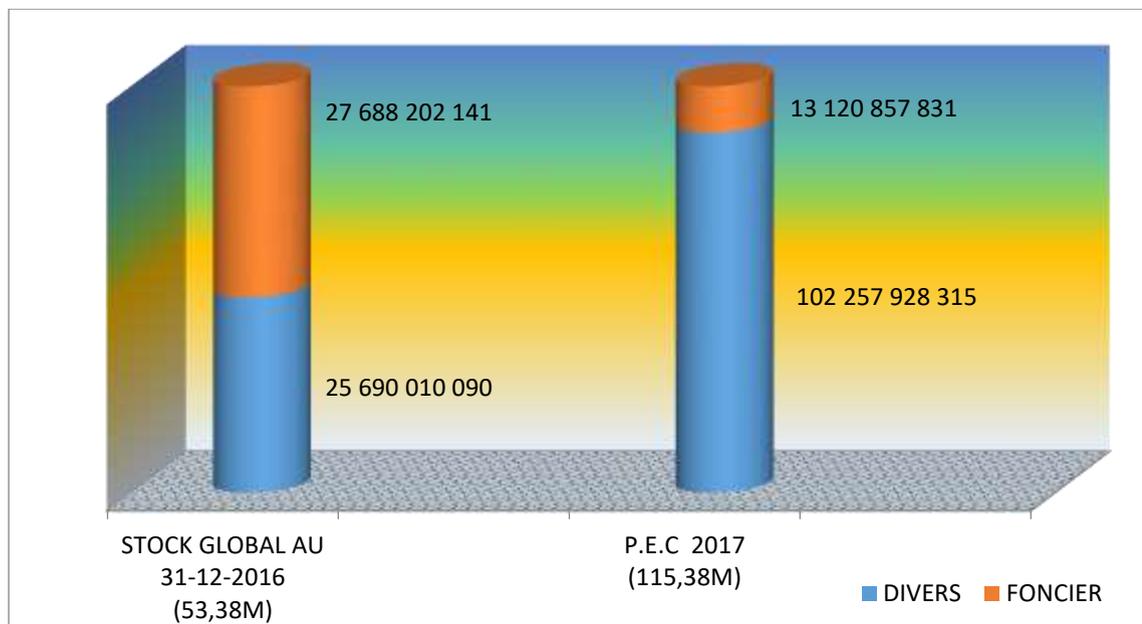
Dans l'optique d'accroître le taux de recouvrement des arriérés, la DGI à travers la Recette Générale des Impôts et ses démembrements, a établi et mis en exécution un ensemble de programmes d'actions en recouvrement des restes à recouvrer (arriérés de 2016 et les prises en charges de 2017).

Sur un total de **127,947 milliards** de recettes attendues en matière d'arriérés d'impôts divers (arriérés et prises en charges confondus), ce sont **113,049 milliards** qui sont effectivement recouvrés. Soit **88,36%** de taux de recouvrement des impôts divers.

Et sur un total de **40,81 milliards** de recettes attendues en matière d'arriérés d'impôt foncier (arriérés et prises en charges confondus), ce sont **20,48 milliards** qui sont effectivement recouverts. Soit **50,17%** de taux de recouvrement.

La répartition par période des restes à recouvrer montre qu'au 31 décembre 2016, les arriérés d'impôt foncier dépasse de près de 2 milliards le stock de l'impôt divers.

Graphique 10 : Répartition des restes à recouvrer selon la date

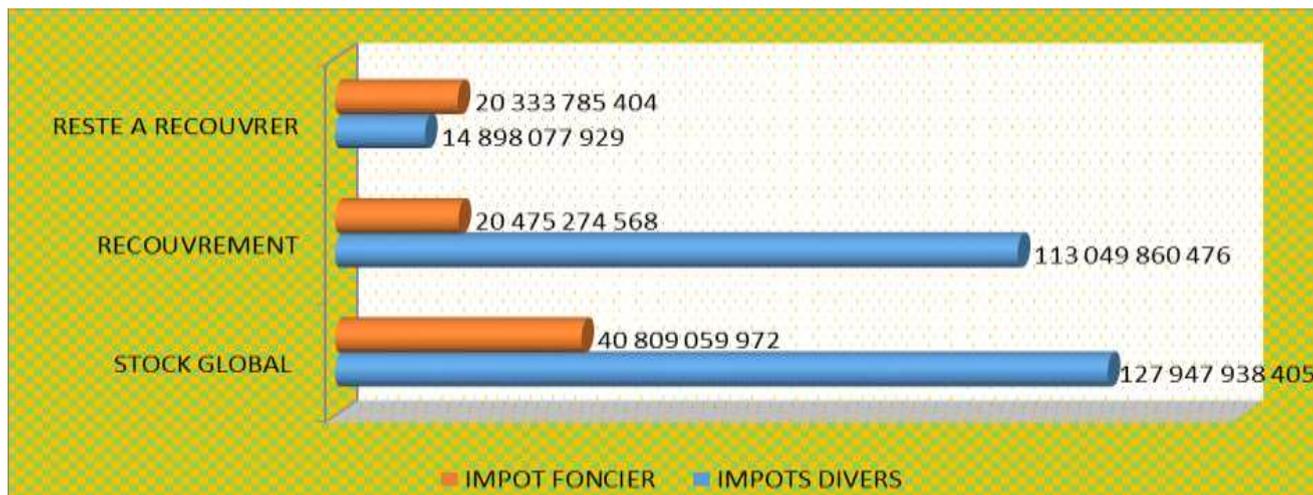


Après les investigations et la mise en œuvre de toutes les procédures et recours à disposition, les restes à recouvrer ont été classés en trois catégories :

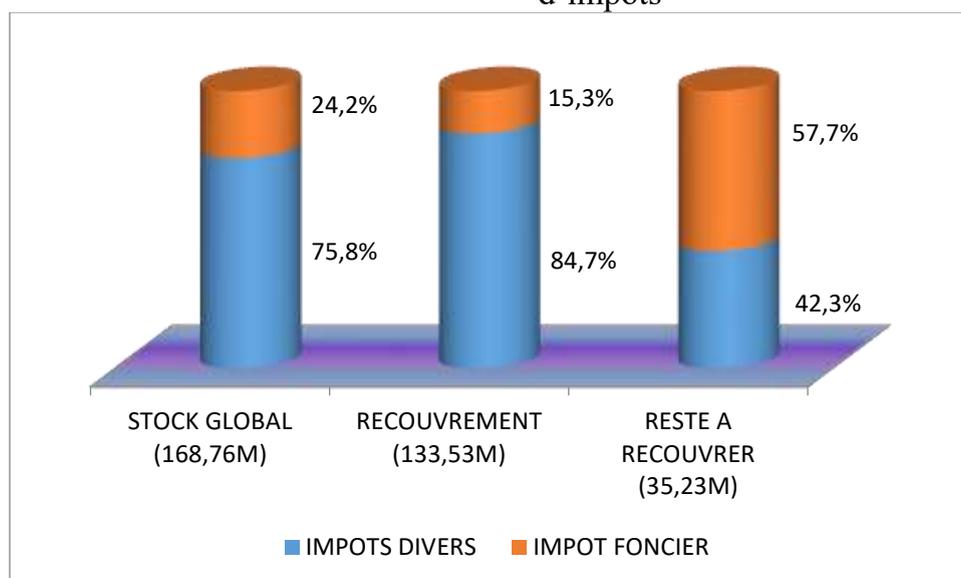
Les arriérés recouvrables dont le stock s'élève à **168 756 998 377 FCFA**, les arriérés difficilement recouvrables qui portent sur **225, 246 millions** et les arriérés non recouvrables pour lesquels la DGI a procédé à leur instruction en vue de les admettre en non-valeur.

S'agissant des stocks d'arriérés fiscaux recouvrables, **133 525 135 044 FCFA** ont été effectivement recouverts, soit un taux recouvrement de **79,12%** (fig. 3&4)

Graphique 11 : Répartition (en valeur) des créances recouvrables par nature d'impôts



Graphique 12 : Répartition (en proportion) des créances recouvrables par nature d'impôts



De **24%** du stock au 31/12/2016, les impôts fonciers sont passés à près de **58%** des restes à recouvrer en fin d'exercice 2017.

Concernant les recouvrements des arriérés fiscaux qualifiés de difficilement recouvrables, des actions particulières ont été initiées. En effet 93 d'avis à tiers détenteurs ont été déposés auprès des banques et des payeurs pour les dettes fiscales d'établissements publics et para publics.

Des recherches ont été également menées sur les fichiers de la conservation foncière pour identifier les contribuables disposant de biens meubles.

Toutes ces investigations ont conduit à l'identification de 8 contribuables pour une dette de **225,246 millions**. Huit (08) ordres de paiements ont été obtenus et une simplification de la procédure de saisie vente a été engagée.

4. Part des recettes recouvrées via le portail E-Impots

La première année d'utilisation du portail e-impots a été un succès **1 461** adhésions soit **36,7%** sur une cible de **3 985** contribuables, malgré le délai de grâce accordé aux entreprises et la prudence de celles-ci vis-à-vis des transactions financières via internet.

Sur le nombre de contribuables adhérents, environ **80,8%** ont effectué au moins une déclaration et **970** ont initié et achevé leur paiement via le portail.

Les recettes mobilisées par le portail E-impots se chiffrent, en fin d'année 2017, à 440 milliards, soit **22,2%** de l'ensemble des réalisations de la DGI.

PLACEZ-ICI

IMAGE PUBLICITAIRE

**REMBOURSEMENT DE
CREDIT D'IMPOTS,
REGIMES SPECIAUX ET
EXONERATIONS**

I. Remboursements de crédits d'impôts

1. Remboursement de crédit de TVA ordinaire

Au titre de l'année 2017, le service de demande de remboursement de crédits de TVA a réceptionné 243 dossiers pour un montant de 15,47 milliards. Sur ces dossiers, 237 ont fait l'objet de création de certificat de remboursement représentant un montant de 14,8 milliards. 05 d'un montant de 473,8 millions sont en cours d'instruction et un a été partiellement rejeté pour un crédit de 201 millions.

En ce qui concerne les 03 dossiers de 2016 dont le traitement s'est poursuivi en 2017, 2 ont fait l'objet de création de certificat de remboursement (204,79 millions) et un pour un crédit partiellement rejeté de 1,57 millions.

2. Travaux d'IGR

Ces travaux concernent les instructions de demandes de certificat d'imposition, de certificat de non-imposition, d'attestation de résidence fiscale et de visa fiscal de sortie.

Au cours de l'année 2017, la DOA a traité 613 demandes gracieuses, dont 283 demandes d'imposition, 177 certificats de non-imposition et 153 attestations de domiciliation fiscale.

Quant au visa fiscal de sortie, 113 dossiers ont été traités.

II. Régimes spéciaux et exonérations

L'entrée en vigueur du nouveau Code des investissements, par décret d'application n°2012-1123 du 30 novembre 2012, confère au Centre de promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) la mise en œuvre des dispositions du Code des investissements au CEPICI à travers la création d'un Guichet unique (au sein duquel un agent de la DGI a été détaché) et d'un Conseil de gestion. La Direction des Opérations d'Assiette de la DGI intervient à travers sa Sous-direction des Exonérations et des Régimes Spéciaux dans le cadre des visites de constat des investissements réalisés et dans la délivrance des attestations de patentes et de BIC.

Ainsi, en 2017, en ce qui concerne le régime de la déclaration à l'investissement, la DOA a effectué conjointement avec le CEPICI 7 visites de constat à Abidjan (sur 9 visites au total) à la suite desquelles les décisions d'agrément à la déclaration ont été signées, après avis favorable du Directeur Général des Impôts. Globalement, 19 dossiers ont été admis au régime des déclarations à l'investissement pour des coûts fiscaux prévisionnels de 37,5 milliards.

Quant au régime d'agrément à l'investissement, 208 dossiers, dont 108 en création et 100 en développement ont été éligibles en 2017 pour un montant prévisionnel de

428,8 milliards. 86 visites conjointes ont été effectuées (sur 101 visites au total effectuées par le CEPICI ; le reste des visites non conjointes concerne celles effectuées à l'intérieur du pays par le CEPICI).

1. Exonérations de TVA

Deux procédures d'exonérations de TVA sont en vigueur : les remboursements de TVA acquittée sur les projets exonérés et les exonérations de TVA par voie d'attestation.

Au titre de l'année 2017, 181 dossiers d'un montant de 5,3 milliards ont été reçus. 14 dossiers de l'année 2016 ont été reportés en 2017, ce qui a porté le nombre total de dossiers de l'année 2017 à 195 pour un montant de 5,5 milliards. Les traitements de dossiers ont abouti à la création de 175 certificats de remboursements d'un montant de 5,03 milliards.

Les bénéficiaires des exonérations de TVA par voie d'attestation sont essentiellement les Ambassades, les organisations internationales, les sociétés et les projets financés par les partenaires au développement, les contribuables promoteurs des logements à caractère économique et social et bénéficiant d'un arrêté. Le montant total de ces exonérations en 2017 se chiffre à 45,2 milliards pour 18 901 attestations. Ces chiffres étaient de 60,2 milliards en 2016 pour 20 878 attestations, soit une baisse de 24,9%.

Le tableau suivant, présente le montant total des exonérations de TVA par voie d'attestation en 2017, selon les régimes.

Tableau03 : Montant total des exonérations de TVA par voie d'attestation en 2017 selon les régimes

REGIMES	NOMBRE DE PARAPHEURS	NOMBRE D'ATTESTATIONS	MONTANTS
Ambassades et Assimilées	665	1862	1 234 174 961
Conventions et textes particuliers 96	1947	10038	14 938 493 288
Ministères	473	1890	6 086 118 981
Art 355-24° du CGI	659	2757	13 050 739 474
Sociétés minières	65	378	750 514 540
Véhicules de transport(Loi n°94-203 du 08 avril 1994 portant alloc d'indem et avtges DEPUTES)		27	121 495 860
Matériels agricoles + pièces détachées (ART 355-39° du CGI)		93	375 785 312
Matériels et Equipements acquis par Crédit-		66	1 194 599 495

REGIMES	NOMBRE DE PARAPHEURS	NOMBRE D'ATTESTATIONS	MONTANTS
bail (ART 355-39° du CGI)			
Logements à caractère économique et social	6	11	571 349 631
Logements sociaux (Programme Présidentiel)	490	1731	6 395 282 826
Zone Franche (Texte 37 du CGI)	11	45	506 289 871
Associations sportives reconnues (Art 355-37° du CGI)	2	3	12 997 211
AUTRES			
TOTAL	4318	18901	45 237 841 450

2. Exonérations du Code des investissements

Les entreprises éligibles au Code des investissements ont droit à deux types d'allègement fiscaux : les attestations de suspension et les attestations d'exonération. En 2017, 99 attestations de suspension ont été délivrées, dont 37 de BIC, 58 de Patente et 04 d'impôt foncier. Ces attestations sont délivrées aux entreprises éligibles au programme d'investissements agréés par le CEPICI et interviennent durant la période d'examen des dossiers et de réalisation des investissements des entreprises en création d'activité. Comparativement à 2016, le nombre d'attestations de suspension a connu une baisse. Les montants ont également baissé en passant de 185,1 millions en 2017 contre 114 millions en 2016.

S'agissant des attestations d'exonération dans le Code des investissements, aucune n'a été délivrée par la DOA en 2017.

3. Coûts fiscaux des exonérations en 2017

Le coût fiscal global des exonérations s'élève à 87,9 milliards de FCFA pour l'année 2017, dont 57,9 milliards pour la TVA et 24,2 milliards pour l'impôt BIC/BNC.

Les réformes entreprises dans le cadre de la politique fiscale, consistant en la suppression de plusieurs exonérations de TVA permettront une baisse des coûts fiscaux.

Tableau 04 : Coûts fiscaux réels des exonérations 2017 par nature d'impôt

Montants en millions fcfa

NATURES D'IMPOT	COUT FISCAL EN 2 017
BIC/BNC	24 185
TVA	57 920
PATENTES	3 810
ITS	86
IGR	249
FONCIER	39
IS	1 510
AUTRES	96
TOTAL	87 895

Tableau 05 : Coûts fiscaux réels des exonérations 2017 par régime

Montants en millions fcfa

REGIMES	COUT FISCAL EN 2 017
Code minier	16 070
Régime de déclaration et agrément à l'investissement	4 421
Contrat de partage de production	117
Conventions et dispositions particulières	20 059
Ministères, Ambassades et Assimilés	8 800
Réduction d'IGR	249
Autres dispositions réglementaires	38 179
TOTAL	87 895

PLACEZ-ICI

IMAGE PUBLICITAIRE

**CADASTRE ET
CONSERVATION
FONCIERE**

I. CADASTRE TECHNIQUE

Les opérations cadastrales ont permis à la DGI de réaliser des travaux d'extension du cadastrage du territoire et d'évaluation immobilière.

1. Extension du cadastrage du territoire ivoirien

Le cadastrage des villes et circonscriptions foncières de Côte d'Ivoire, nécessitant la maîtrise du territoire, participe à la création de sections cadastrales et parcelles, permet la réalisation de travaux de mise à jour des plans et la production de la cartographie cadastrale.

a. Au titre de la création de sections cadastrales et de parcelles et de la mise à jour des plans

Au cours de l'année 2017, **412** sections ont été créées pour **128 107 nouvelles** parcelles dans 25 localités. **598 484** parcelles réparties sur **6 061** sections dont **1 100** sections avec **392 915** parcelles à Abidjan et **4 961** sections avec **1 205 569** parcelles à l'intérieur du pays.

Seuls 25% de ces parcelles sont imposées du fait de leur nombre important à recenser et du manque de personnel.

Comparativement à l'année 2016, il est observé un écart négatif de 5220 parcelles créées justifié en grande partie par la non transmission de fichiers des travaux de mise à jour.

Tableau 06 : Etat des sections et parcelles créées en 2016 et 2017

Services	Nombre de sections créées en		Nombre de parcelles créées en		Ecart	Taux
	2016	2017	2016	2017		
TOTAL ABIDJAN	33	32	14572	13832	-740	-5
TOTAL INTERIEUR	371	380	118751	114271	-4480	-3,77
TOTAL GENERAL	404	412	133323	128103	-5220	-3,92

Source : DCAD

Par ailleurs, dans le cadre de l'actualisation de la base de données cadastrale, 122 182 parcelles réparties sur 588 sections ont été mises à jour (plans et fichiers numériques).

b. Au titre de la production de la cartographie cadastrale

7 051 extraits topographiques ou plans de titre foncier ont été délivrés sur un objectif de **11 256**. Cet écart négatif de **4 205** se traduit par une absence de demandes suffisantes.

Tableau 07 : Etat des plans et extraits topo produits en 2016 et en 2017

Services	Plans produits		Ecart	Extraits topo reprod.		Ecart
	2016	2017		2016	2017	
TOTAL ABIDJAN	3883	3850	-33	7564	5092	-2472
TOTAL INTERIEUR	5135	6218	1083	1748	1959	221
TOTAUX	9018	10068	1050	9312	7051	-2261

Source : DCAD

2. Evaluation immobilière

a. Travaux d'assistance aux services d'assiette et de recettes

Tableau 08 : Etat des droits constatés

Services	Nbre de Parcelles		Total parcelles	Montant DC émis	Montant DC recouvrés
	Avec DC	Sans DC			
TOTAL ABIDJAN	2 621	2 048	4 669	461 397 630	46 967 670
TOTAL INTERIEUR	3 280	341	3621	374 117 945	-
TOTAL GENERAL	5 901	2 389	8 290	835 515 575	46 967 670

Source : DCA

Ces droits constatés ont porté sur 5901 parcelles

- **Au titre des travaux d'assistance aux SAIF et RIF**

Au titre de l'année 2017, l'exploitation de certaines informations a permis aux SAIF d'effectuer une émission en droit constaté d'un montant de **835,5 millions FCFA** dont **46,9 millions FCFA** ont été recouvrés.

- **Au titre du recensement des propriétés foncières**

Il s'agit des recensements effectués à l'occasion des bornages contradictoires et d'opérations spéciales.

Tableau 09 : Etat des bornages contradictoires et recensements effectués

Services	Bornage Contradictoire				Recensement Ordinaire				Totaux
	T. Nus	T. Bâtis	T. Agri	Total	T. Nus	T. Bâtis	T. Agri	Total	
TOTAL Abidjan	5 337	939	-	6 276	675	257	-	932	7 208
TOTAL Intérieur	7 300	1 103	16	8 419	2 769	4 837	-	7 606	16 025
TOTAL Général	12 637	2 042	16	14 695	3 444	5 094	-	8 538	23 233

Source : DCAD

La prise en compte fiscale de 23233 parcelles a contribué à l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier

**b. Traitement de dossiers divers :
(ACP/LA/LBTP/BAUX/CIE/SODECI...)**

Dans le cadre de la collaboration avec certaines structures (la CIE-SODECI, la Police, le LBTP et le MCLAU.), 10 183 parcelles ont été prises en main par les services du Cadastre.

Tableau 10 : Etat des parcelles prises en main par la DCAD

Services	ACP			LA			BAUX			LBTP			CIE/SODECI		
	Parcelles			Parcelles			Parcelles			Parcelles			Parcelles		
	Reçus	Renseignées	Reste à Renseignées	Reçus	Renseignées	Reste à Renseigner	Reçus	Renseignées	Reste à Renseigner	Reçus	Renseignées	Reste à Renseigner	Reçus	Renseignées	Reste à Renseigner
TOTAL Abidjan	19	19	-	319	319	-	76	76	-	4968	4369	599	-	-	-
Total Intérieur	958	594	364	132	54	88	5772	4565	1207	187	187	-	-	-	-
Total général	977	613	364	451	373	88	5848	4 641	1207	5 155	4 556	599			
TOTAL DES PARCELLES RENSEIGNEES ET PRISES EN MAIN															
10 183															

Source : DCAD

3. Comparaison des résultats aux objectifs fixés

La DGI a fixé un certain nombre d'objectifs quantitatifs à la Direction du Cadastre en lien avec ses missions. L'efficacité de l'action cadastrale s'évalue à travers la mise en comparaison des objectifs et des résultats obtenus.

Ces résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés à l'ensemble des services de Cadastre sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Etat des travaux fonciers

DESIGNATION	OBJECTIFS	REALISATIONS	Ecart
TRAVAUX DE CONFECTION ET DE MISE A JOUR DES PLANS			
Nombre de parcelles créées	122 613	128 107	5 494
Nombre de sections créées	483	412	-71
TRAVAUX FONCIERS			
Traitement de DT en Stock	15 573	10 379	-5 194
Traitement des nouveaux DT	17 673	19 712	2 039
Mise à jour des TF sur Mapped	6 275	6 293	18
Recoupement	6 893	7 713	820
RECENSEMENT DE PROPRIETAIRES FONCIERS			
Nombre de parcelles recensées	107 741	23 233	-84 508
PRODUCTION ET REPRODUCTION DES PLANS			
Plans produits	9 334	10 068	734
Extraits topo produits	11 256	7 051	-4 205

Source : DCA

II. CONSERVATION FONCIERE

La sécurisation de la propriété foncière est une activité importante de la DGI. A cet effet, la DDCFET s'est inscrit depuis 2016 dans un processus de dématérialisation des titres fonciers (TF) à travers la mise en place du LIFE.

1. Activités de conservation des titres fonciers

Les principales activités menées par la Direction de la Conservation Foncière de l'Enregistrement et du Timbre se présentent sous forme de plan d'actions dont l'état d'exécution est ci-dessous présenté.

Tableau 12 : Etat d'exécution du plan d'actions 2017 de la DDCFET

N°	ACTIONS A MENER	RESULTAS OBTENUS
1	Poursuivre la certification des titres fonciers des CPFH de l'intérieur	Débutée en 2016, la certification des titres fonciers de la CPFH de Yamoussoukro a continué en 2017 et s'est achevée en août 2017
2	Procéder à l'installation de la conservation centrale du Livre Foncier Electronique	Prévue par l'ordonnance n°2015-208 du 24 mars 2015 portant création du Livre foncier électronique en son article 5, la conservation centrale a été créée par décret n°2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. De même, un conservateur central a été nommé en mars 2017.
3	Mettre en place la télé-publication des actes notariés	Ces 3 actions sont étroitement liées aux réformes voulues par le Gouvernement dans le cadre de l'assainissement du climat des affaires (Doing Business). La réalisation de ces réformes dépend essentiellement de structures extérieures avec lesquelles la DGI devait collaborer. Il s'agit notamment du CEPICI, de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT), du BNEDT et de la chambre des notaires. Pour toutes ces actions, des séminaires et diverses rencontres ont permis d'affiner l'expression de nos besoins réels. Au cours de l'année 2017, se sont accélérés les travaux de perfectionnement du système LIFE par l'élaboration du cahier des charges y afférent et l'acquisition et le développement d'applicatifs plus améliorés devant inférer robustesse et performance avérées audit système. Ces efforts d'innovation du système se poursuivent encore et portent prioritairement sur les outils devant permettre d'améliorer significativement le classement de la Côte d'Ivoire en matière d'indicateur sur le transfert de propriété
4	Mettre en place une gestion normalisée des archives des titres fonciers	
5	Mettre en place l'édition des états fonciers par les notaires ou l'adoption du format numérique	

En ce qui concerne les services de procédures foncières, l'année 2017 a été essentiellement consacrée à la gestion du contentieux.

Le nombre de contentieux portés devant les juridictions, et qui visent l'annulation des certificats de propriété délivrés, par les conservateurs dans les différentes CPFH a baissé légèrement par rapport à l'année 2016.

Pour cette année, 136 dossiers contentieux ont été imputés à la CPFH, et 17 décisions ont été rendues par la chambre administrative de la cour suprême. On note également 03 désistements d'instance et 03 assignations en responsabilité de plein contentieux, contre 113 recours en annulation devant la chambre administrative de la cour suprême.

2. Activités de la conservation centrale du livre foncier électronique.

La Conservation Centrale du Livre Foncier Electronique (CCLIFE) a été créée par le décret le décret N° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat. Sa création répond à la mise en œuvre des dispositions de l'ordonnance n°2015-208 du 24 mars 2015 portant création du Livre foncier électronique. L'installation de cette Conservation s'est faite le 07 avril 2017. Elle reprend les attributions du service central du LIFE auparavant rattaché à la Sous-direction de la Conservation Foncière.

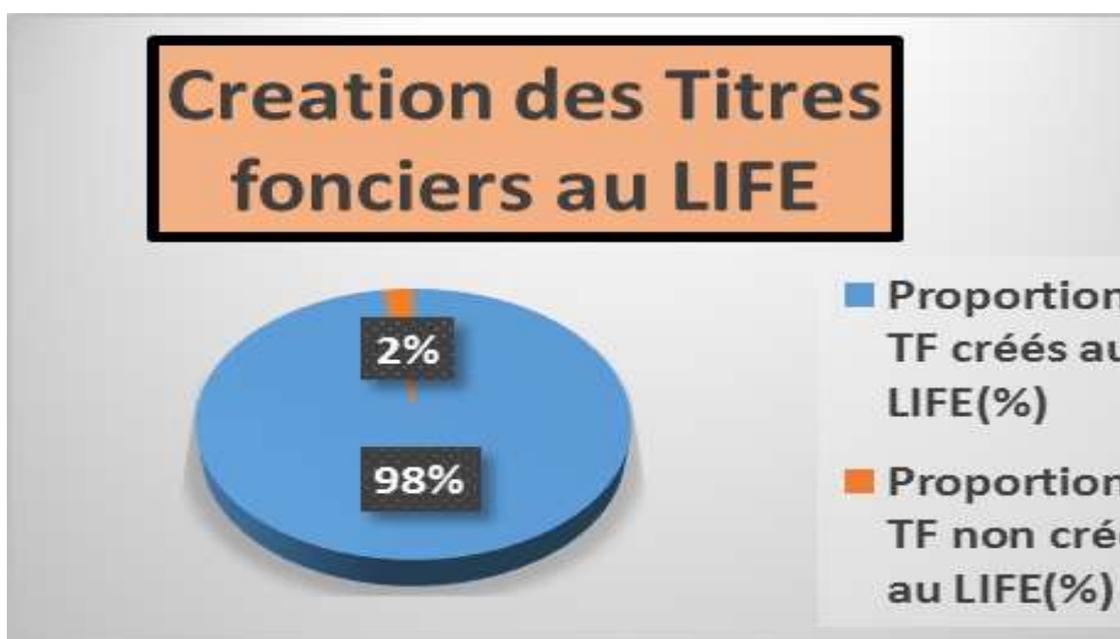
a. Bilan des activités du CCLIFE

Le bilan des activités de gestion de la CCLIFE se présente comme suit :

➤ Création électronique des titres fonciers

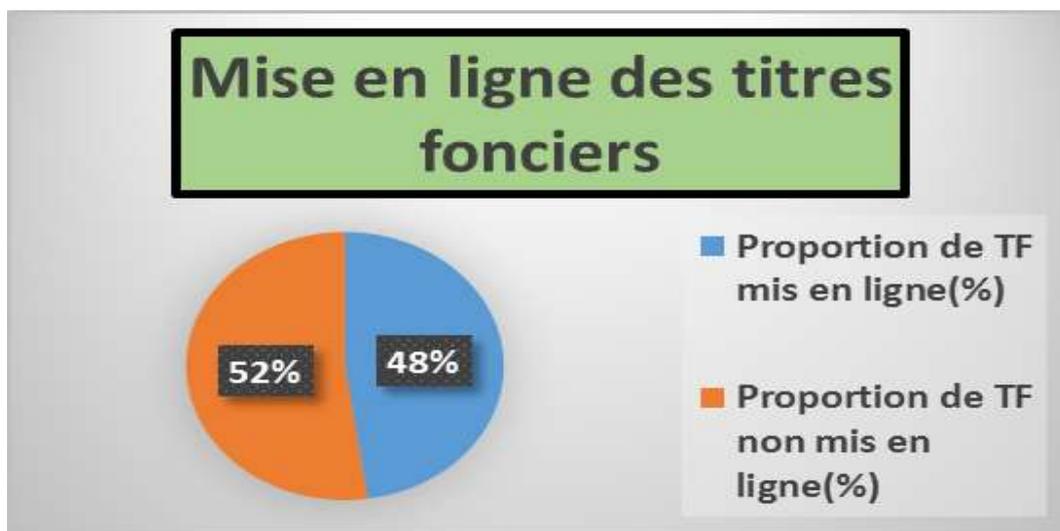
Sur 9 846 titres fonciers créés au registre des dépôts physiques, 9606 sont créés au LIFE, soit un taux de 98%. Par contre 240 titres fonciers n'ont pu être créés, soit un taux de 2%.

Graphique 13 : Consultation des titres fonciers au LIFE



Sur 9 846 titres fonciers créés au registre des dépôts physiques, 4 697 ont été mis en ligne, soit un taux de 48% contre 5 149 titres fonciers qui n'ont pu être mis en ligne, soit un taux de 52%.

Graphique 14 : répartition des titres fonciers par leur état de mise en ligne



➤ **Mise en ligne du passif des TF 200 000 non consultables.**

Sur un objectif initial de 10 183 TF à mettre en ligne, le CCLIFE a mis en ligne 7 841 TF.

Tableau 13 : Point de la mise en ligne du passif des TF 200 000 non consultables

CIRCONSCRIPTIONS FONCIÈRES	OBJECTIF INITIAL	NOMBRE DE TF DESORMAIS CONSULTABLES				NOMBRE DE TF DESORMAIS DEMEURANT NON CONSULTABLES		
		TF en ligne avant contrôle	TF mis en ligne après contrôle	TF mis en ligne après correction	TOTAL TF mis en ligne	Problèmes divers	Fusions ou annulations	TF non mis en ligne
TOTAL	10183	2164	4672	783	7841	2237	105	2342

➤ **Contrôle des migrations des nouvelles inscriptions au LIFE**

Sur un total de 8600 inscriptions manuelles de droits réels immobiliers sur les titres fonciers, la migration électronique desdites inscriptions a pu s'effectuer correctement sur 6915 titres fonciers.

Tableau 14 : Point du contrôle des migrations au cours de l'année 2017

Mois	Nombre d'inscriptions	Migrations correctes	Problèmes de migration	Titres fonciers mis en ligne
TOTAL	8600	6915	1685	1685

➤ Rechargement de comptes d'accès au LIFE

Les rechargements des comptes d'accès au LIFE se font à deux niveaux :

- les rechargements des comptes des notaires pour la consultation à distance ;
- les rechargements des comptes d'accès au niveau du guichet unique du permis de construire dans le cadre de l'instruction d'un dossier de permis de construire.

Au niveau des rechargements des notaires pour la consultation à distance, le bilan se présente comme suit :

Tableau 15 : Point des rechargements des comptes des notaires au cours de l'année 2017

N°	Mois	Nombre de rechargements	Nombre de notaires ayant acheté de crédit de consultation	Pourcentage de notaires par rapport au de notaires existants
1	Janvier	13	13	7,02%
2	Février	18	17	9,18%
3	Mars	20	18	9,72%
4	Avril	07	7	3,78%
5	Mai	16	16	8,64%
6	Juin	15	14	8,10%
7	Juillet	14	14	7,56%
8	Août	12	12	6,48%
9	Septembre	20	20	10,81%
10	Octobre	10	10	5,40%
11	Novembre	15	15	8,06%
12	Décembre	09	9	4,83%
TOTAL		169		

➤ Certification des titres fonciers

L'opération de certification des titres fonciers des circonscriptions foncières en dehors du district d'Abidjan s'est poursuivie après Grand-Bassam, Agboville, Dabou et Dimbokro avec la Conservation de la Propriété foncière et des Hypothèques (CPFH) de Yamoussoukro où une mission de certification y a séjourné de mars 2016 à août 2017 et a permis de mettre en ligne 7 046 titres fonciers.



PLACEZ-ICI

IMAGE PUBLICITAIRE

**RENDEMENT DU
CONTROLE FISCALE ET
LUTTE CONTRE LA
FRAUDE**

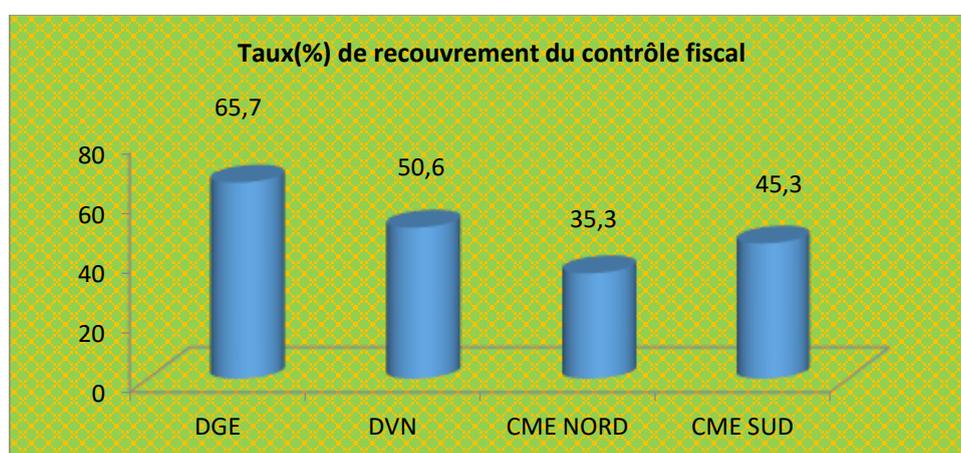
I. RENDEMENT DU CONTROLE FISCAL

Le contrôle fiscal est l'une des missions importantes de la DGI. Il constitue la contrepartie au système déclaratif de l'impôt en Côte d'Ivoire.

En 2017, les activités réalisées par les différents services de contrôle fiscal ont permis de soumettre 398 dossiers aux contrôles (tous types de contrôle confondus) à travers les brigades. Ces opérations de contrôles ont abouti à 235 notifications définitives, soit un taux de conclusion de 59%.

Au titre des recouvrements, plus de **50,7 milliards** de rappels de droits ont été collectés sur **101,2 milliards** au cours de l'année 2017, soit un taux de recouvrement moyen de l'ordre de 50%.

Graphique 15 : Taux de recouvrement du contrôle fiscal



Il faut signaler une baisse des performances en matière de dossiers soumis à contrôles en partie imputable à la réorganisation des services de contrôle. Ces contreperformances seront corrigées en 2018.

II. LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Dans le cadre de la lutte contre la fraude, des actions importantes ont été entreprises par la DVN et la DERAR.

Au titre de la DVN, les activités de contrôle ont conduit à la réduction de déficits absorbés et d'Amortissement Réputés Différés (ARD) en matière d'impôt BIC. Ces travaux ont permis de redresser plus 21,5 milliards. En outre, plus de 3 milliards de crédits de TVA ont été réduits ou annulés.

Au niveau de la DERAR, 110 dossiers d'enquêtes individuelles ont été conduits à terme (contre 31 en 2016) dont 80 proposés pour alimenter les programmes de

vérification spécifique. Par ailleurs, 59 droits de visite ou perquisitions ont été réalisées en 2017 contre 2 en 2016. Les dossiers issus de ces perquisitions ont été également proposés en vérification générale de comptabilité. Dans le cadre de l'exercice du droit de visite, 12 établissements ont fait l'objet de fermeture en 2017.

En outre, les administrations fiscales française et burkinabé ont adressé à la Direction Générale des Impôts, trois demandes de renseignements et d'informations sur des contribuables. Ces demandes d'assistance administrative ont conduit la Brigade à initier douze (12) enquêtes individuelles à l'encontre de ces sociétés.

Par ailleurs, les travaux d'analyse risque ont guidé la rédaction d'une note d'orientation sur la programmation du contrôle fiscal 2018 qui spécifie le périmètre de compétence de chaque direction, les priorités en matière de contrôle fiscal et les axes du contrôle fiscal 2018.

Le processus d'élaboration du programme de contrôle fiscal 2018 a été piloté par la DERAR. Les travaux effectués par la DERAR ont permis de :

- enrichir les propositions des services à partir d'une évaluation de certains facteurs de risque d'indiscipline fiscale (déficit chronique, marge brute ou valeur ajoutée négative, forte variation des dotations, récurrence des crédits de TVA, écart entre le chiffre d'affaires déclaré et les données douanières;
- éviter les cas de chevauchement de dossiers, c'est-à-dire de contribuables proposés à la fois en vérification générale, en contrôle ponctuel ou/et en contrôle sur pièces par un ou plusieurs services

PLACEZ-ICI

IMAGE PUBLICITAIRE

**RENFORCEMENT DE
L'AUTORITE MORALE ET
AMELIORATION DE LA
GOUVERNANCE**

Dans le cadre du renforcement de l'autorité morale et de l'amélioration de la bonne gouvernance, la Direction Générale des Impôts a entrepris et mis en œuvre plusieurs actions de sensibilisation et de contrôle interne et de sanctions à travers l'Inspection Générale des Services Fiscaux et les Comités spécialisés.

I. CONTROLE INTERNE

A l'échelle de la DGI, le contrôle interne est assuré par l'Inspection Générale des Services Fiscaux (IGSF). Cette institution privilégie les actions de sensibilisation avant toute sanction. Elle émet beaucoup de recommandations afin d'améliorer les méthodes de travail et de sécuriser les deniers publics.

1. Actions de sensibilisation

Au niveau du plan d'action 2017, les inspecteurs de la division du contrôle interne ont entrepris et mis en œuvre avec l'ensemble des responsables de la Direction Générale des Impôts, des rencontres de sensibilisation pour expliquer les concepts et pratiques afférents à la bonne gouvernance.

2. Audit et inspection des services

Des missions d'inspection et d'audit programmées ont été effectuées pour le contrôle des procédures et méthodes de gestions des ressources humaines, pour la régularisation des saisies de chèques et pour la gestion des questions relatives à l'impôt foncier. A la suite de ces missions, la DGI a demandé la mise sur pied d'un fichier unique et cohérent des contribuables avec un service responsable de sa tenue et la mise en place d'un système de sécurité informatique annulant toute possibilité de manipulation des chèques.

Les autres missions réalisées au cours de l'année concernent la surveillance des services, la collaboration inter-service et les inspections inopinées.

a. La surveillance des services

L'IGSF a organisée une surveillance des services pour suivre la régularisation des chèques rejetés, vérifier la présence et l'assiduité des agents au poste, présider les passations de services, tracer les opérations de recouvrements dans les recettes.

b. La collaboration inter-service

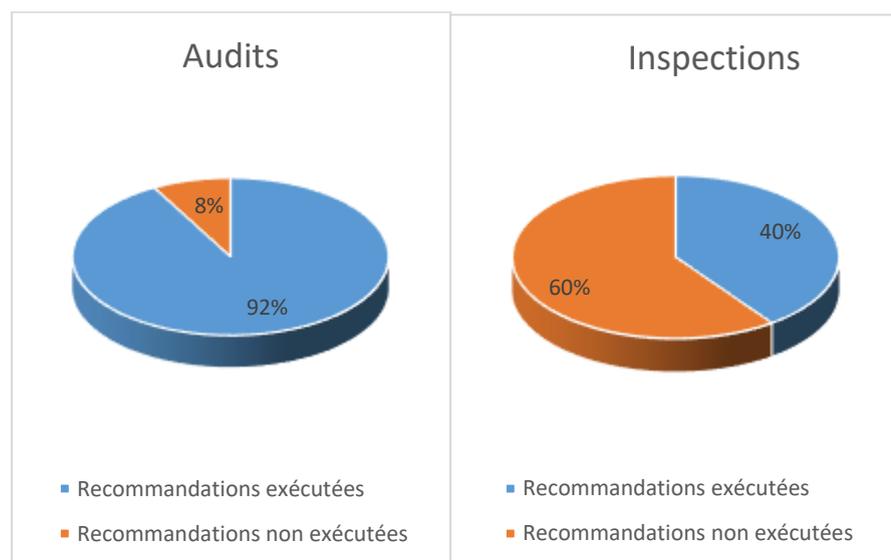
Pour des sujets d'intérêts communs, un cadre de concertation inter-service a été mis sur place entre les Inspections Générales des Finances, des Impôts, du Trésor et de la Douanes.

c. Les inspections inopinées

Lorsque des informations de manquements remontent à l'IGSF, immédiatement une mission d'inspection inopinée est organisée.

Dans ce cadre il a été procédé au cours de l'année 2017, à plusieurs inspections des recettes pour non-respect des règles en matière de gestion des caisses et des chèques, à l'examen de certains cas de comportements non éthiques.

Graphique 16 : Niveau d'exécution des recommandations d'Audits et d'Inspections



Du suivi des recommandations au quatrième trimestre 2017 par l'Inspection Générale des Services Fiscaux, il ressort qu'au niveau des audits, 92% des recommandations ont été exécutées contre 40% au niveau des Inspections.

II. CONSEIL DE DISCIPLINE

La DGI s'est doté d'un régime disciplinaire depuis le 1^{er} février 2010. Ce régime disciplinaire a été mis en place par la note de service N°0100/MEF/DGI-DLCD/doas/10, du 10 février 2010 modifiée par la note N°3000/MPMB/DGI/COM-DISC/SEC/fk du 25 septembre 2014.

Ce régime disciplinaire a mis en place un organe central, la Commission de Discipline.

1. Missions et organisations

La commission de discipline est chargée d'apprécier les fautes et les propositions de sanctions formulées à l'encontre des agents par leurs supérieurs hiérarchiques. Elle est composée de :

- L'inspecteur Général des services fiscaux ;
- L'inspecteur Général adjoint des services fiscaux ;
- Le Directeur Régional ;
- Le Représentant de la direction de la Législation, du contentieux et de la documentation ;
- Le Représentant de la direction de la Communication et de la qualité ;
- Le Sous-Directeur du Personnel ;
- Représentant par organisation syndicale

Les décisions de la commission sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante. Les propositions de la commission sont transmises au Directeur général des Impôts pour décision.

Le régime disciplinaire de la DGI comprend : les fautes disciplinaires et les sanctions applicables.

2. Fautes disciplinaires

La faute disciplinaire se définit comme tout manquement commis par l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

Elles se répartissent en fautes du premier degré et en fautes du second degré, selon leur gravité. Ce sont soit des fautes de comportement ou des fautes dans l'exécution des tâches. Ces fautes sont décrites dans le manuel des régimes disciplinaires de la DGI.

La procédure de constatations et d'appréciation des fautes se présente ainsi qu'il suit :

- en cas de constatation d'une faute disciplinaire, une demande d'explication est obligatoirement adressée à l'agent concerné, par le supérieur hiérarchique direct. L'agent est tenu de répondre à la demande d'explication dans les deux (02) jours suivants la date de réception de celle-ci ;
- en cas de refus de répondre à la demande d'explication écrite, le dossier est transmis par les autorités notamment au DRHF ;
- en cas de constatations d'une faute de comportement de second degré portant sur l'abus d'autorité, le harcèlement sous toutes ses formes, l'agent saisit, par écrit, le supérieur hiérarchique immédiat du supérieur hiérarchique immédiat direct mis en cause, avec ampliation au Directeur des Ressources Humaines et de la Formation et au Directeur Général.

3. Régime des sanctions applicables

L'application des sanctions prévues par Régime disciplinaire est subordonnée à l'établissement des fautes.

Plusieurs types de sanctions sont prévues ; les sanctions applicables pour les fautes de premier degré, les sanctions pécuniaires et le blâme.

- les sanctions applicables pour les fautes de premier
- Ces sanctions sont l'avertissement, le blâme et le déplacement d'office.
- les sanctions pécuniaires
- Les sanctions pécuniaires peuvent être, le cas échéant, prononcées cumulativement à l'exception de l'avertissement.
- le blâme

Le blâme entraîne l'attribution d'une note inférieure ou égale à deux (02), au titre du trimestre au cours duquel la sanction est prononcée ou reportée au trimestre suivant. En ce qui concerne le traitement des dossiers, ceux passibles des sanctions du premier degré sont traités exclusivement par la DGI, tandis que ceux passibles des sanctions du second degré sont transmis par la DGI à la Direction des Ressources Humaines du ministère de tutelle, dans les quinze (15) jours francs suivant le constat de la faute, aux fins de saisine du conseil de discipline du Ministère de la Fonction Publique.

III. COMITE D'ETHIQUE

Dans le cadre de la moralisation de son administration, la DGI a mis en place des instruments de sensibilisation, de promotion et de veille du respect de la charte d'Ethique. Au nombre de ces outils de promotion de la bonne gouvernance, figure le Comité d'Ethique de la DGI institué par la décision n° 11175/MEF/DGI/CAB-du 26 Juin 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité de la Direction Générale des Impôts.

Ce comité composé de dix membres dont un président, un vice-président et un secrétaire n'a pas pu fonctionner par faute de moyens.

Par décision n°3587/SEPMBPE/DGI/CAB/CT ake du 17 octobre 2017 portant nomination des membres du Comité d'Ethique de la DGI, une nouvelle équipe de dont quatre (4) représentants syndicaux a été mise en mission de veille éthique avec un ensemble de moyens d'accompagnement.

1. Missions et organisation

Œuvrer à l'appropriation de la charte qualité par les agents ; veiller à mise en place de procédures et d'outils permettant une bonne connaissance du respect de la charte d'Ethique par les agents ; procéder à des évaluations éthiques des services ; émettre des avis sur toute question liée à l'application et au respect de la charte d'éthique ; coordonner et suivre l'action des sous-comité d'Ethique installés au sein des directions centrales et régionales ; informer le Directeur général des risques éthiques et lui proposer des recommandations ou des amendements éventuels. Tels sont les missions essentielles de cet organe de veille.

Les pouvoirs de la nouvelle équipe mise en place ont été élargis aux enquêtes auprès de tous les services et agents de la Direction Générale des Impôts.

2. Perspectives

L'installation des sous-comité d'éthique dans tous les services de la DGI est prévue au premier semestre 2018 et se déroulera en trois phases. La première étape consistera à mettre en place les sous-comités des services d'Abidjan, puis la seconde phase concernera les directions régionales proches d'Abidjan, avant d'achever cette phase d'installation des sous-comités par les directions régionales de l'intérieur.

En somme, 39 sous-comités composés de 117 agents chargés de faire la promotion de l'éthique à la Direction Générale des Impôts, seront installés in fine.

Une fois mis en place au sein de tous services de la DGI, le dispositif de veille éthique mettra en exécution les activités 2018 de son cahier de charge

PLACEZ-ICI

IMAGE PUBLICITAIRE

CONCLUSION

La DGI a adopté un objectif ambitieux en 2017 en terme de modernisation de son administration, de sécurisation des recettes fiscales, de dématérialisation des procédures fiscales, de lutte contre la fraude et la corruption, etc.... Ainsi, plusieurs réformes ont été mises en œuvre, certaines entièrement exécutées.

Toutefois, un certain nombre de réformes n'ont pas pu aboutir à cause des coûts d'une part, et d'autre part, de l'implication de plusieurs acteurs (privés, externes, etc....) dans leur exécution.

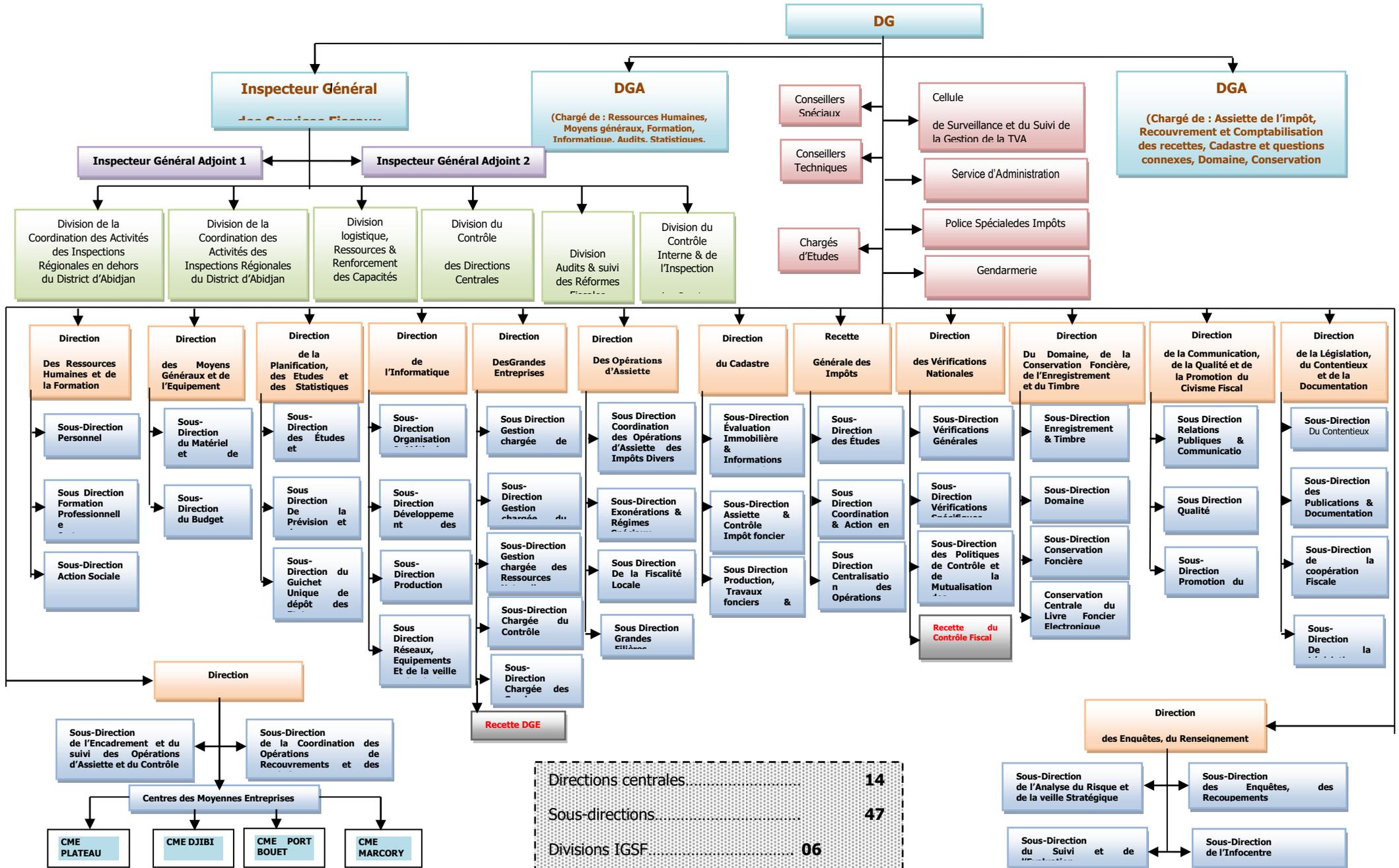
Une partie de ces objectifs a certes été atteint, cependant des progrès à faire demeurent. Les actions qui n'ont pas été entièrement déroulées, entre autres, les projets de dématérialisation comme le projet E-liasse et le projet de la mise en œuvre de DGI-Mobile, la poursuite des réformes fiscales, etc. seront poursuivis en 2018.

PLACEZ-ICI

IMAGE PUBLICITAIRE

ANNEXES ET STATISTIQUES

Annexe 1 : ORGANIGRAMME DE LA DGI



**Annexe2 : Evolution des services de base de la DGI à fin décembre
2017**

SERVICES DE BASE	Nbre de services au 31/12/2016	Nbre de services au 31/12/2017
Directions Régionales	23	23
Centre des Impôts	42	42
Recettes Principales des Impôts	15	15
Conservations Foncières	25	25
Total Services d'encadrement	105	105
Centres des Moyennes Entreprises	2	4
Services d'assiette des Impôts Divers	77	77
Services d'assiette des Impôts	42	42
Service de Gestion CME	2	4
Services d'assiette des Impôts Fonciers	45	45
Bureau de Contrôle	24	24
Bureau du Domaine et de l'enregistrement	24	24
Total Services d'assiette	216	220
Recettes des Impôts Divers	76	76
Recette Des Revenus Divers	0	1
Recettes CME	2	4
Recettes des Impôts Fonciers	45	45
Recettes Spéciales (DGE, DVN)	2	2
Services RPI	55	55
Régies de Recettes des Impôts	42	42
Recettes du Domaine et de l'enregistrement	23	23
Total Services de Recouvrement	245	248
Brigade TVA & Credits TVA	7	7
Brigades De Contrôle Ponctuel CME	4	8
Inspections Régionales des Sces Fiscaux	11	11
Total Services de Contrôle	22	22
Services Techniques du Cadastre	44	44
Services Informatiques	11	11
Total Services Techniques	56	56
Total General	643	654

Source : DRHMG

Annexe 3 : Assujettis aux impôts professionnels

	RNI	RSI	EMPLOY	IS	TOTAL
DGE	829	4	121		954
CME NORD	682	3	7		692
CME SUD	1701	199	2		1 902
DR Abidjan Nord I	2 061	9 646	338	6 523	18 568
DR Abidjan Nord II	273	1 190	68	4 277	5 808
DR Abidjan Nord III	1 113	2 615	182	9 591	13 501
DR Abidjan Nord IV	349	1 376	21	2 650	4 396
DR Abidjan Nord V	662	3 265	80	10 609	14 616
DR Abidjan Nord VI	406	3 093	91	2 759	6 349
DR Abidjan Sud I	1 107	3 427	47	3 738	8 319
DR Abidjan Sud II	1 591	5 123	78	6 285	13 077
TOTAL ABIDJAN	10 774	29 941	1 035	46 432	88 182
DR Abengourou	81	159	205	656	1 101
DR Aboisso	678	936	252	1 489	3 355
DR Agboville	487	400	152	1 474	2 513
DR Bondoukou	100	202	86	392	780
DR Bouaké	362	677	57	2 063	3 159
DR Dabou	275	387	105	688	1 455
DR Daloa	1 275	516	80	2 014	3 885
DR Dimbokro	150	160	24	570	904
DR Gagnoa	727	260	38	1 719	2 744
DR Guiglo	194	58	4	202	458
DR Korhogo	396	818	213	824	2 251
DR Man	251	134	31	809	1 225
DR Odienné	17	60	84	173	334
DR San Pedro	1 949	1 050	299	2 936	6 234
DR Yamoussoukro	488	536	231	2 021	3 276
TOTAL INTERIEUR	7 430	6 353	1 861	18 030	33 674
TOTAL	18 204	36 294	2 896	64 462	121 856

Source : GUOAR

Annexe 4 : Contribution des secteurs économiques aux recettes

Montants
en milliards

ACTIVITE	Fin Dec. 2017						Ecart Fin Dec. 2017/2016					
	BIC	TVA	ITS	PATENTE	AUTRES	TOTAL	BIC	TVA	ITS	PATENTE	AUTRES	TOTAL
Primaire	2,6	0,3	0,8	0,3	1,6	5,8	1,8	0,2	0,1	-0,0	0,7	2,7
Agriculture d'exportation	2,4	0,3	0,6	0,1	1,2	4,5	2,0	0,2	0,3	0,0	0,9	3,3
Agriculture vivrière, élevage	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	1,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0	0,0	-0,0
Sylviculture	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	-0,2	-0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,6
Secondaire	132,5	138,5	92,7	18,9	168,6	551,3	32,2	37,8	2,2	0,2	5,8	78,3
BTP	9,2	18,9	12,1	2,1	2,6	44,9	-0,4	3,9	-0,4	-0,2	-0,3	2,6
Industries du textile	1,8	1,7	1,5	0,3	1,6	6,9	-0,4	0,9	-0,1	-0,0	0,1	0,6
Industries du caoutchouc et des matières plastiques	6,1	3,3	4,8	1,5	12,7	28,3	-0,2	1,0	0,6	-0,0	5,7	7,0
Energie (eau, gaz, électricité)	5,4	41,3	8,0	3,0	30,8	88,4	0,5	24,5	-0,8	0,1	1,5	25,7
Production de Gaz	0,2	0,1	0,4	0,0	0,1	0,8	-0,1	0,1	0,0	-0,0	0,1	0,1
Production d'électricité	4,3	41,2	7,2	2,5	30,4	85,6	0,9	24,4	0,7	0,1	1,8	27,9
Industrie de l' Eau	1,5	0,2	1,8	0,5	0,5	4,5	0,2	0,2	-0,1	0,0	-0,1	0,3
Extraction	63,3	2,4	19,2	0,6	46,2	131,8	19,4	1,1	-0,1	0,0	11,2	31,6
Extraction minière	15,0	2,1	12,6	0,1	25,5	55,3	8,5	0,8	2,0	0,0	8,3	19,6
Extraction d'hydrocarbures et de gaz	48,3	0,4	6,6	0,5	20,7	76,5	11,0	0,2	-2,2	0,0	2,9	12,0
Industries agro-alimentaires	28,8	43,3	25,6	5,4	63,6	166,5	10,3	3,7	2,5	0,5	-14,1	3,0
Industries pétrolières	0,2	0,2	3,6	0,7	0,3	5,1	-0,1	0,1	-0,3	-0,6	-0,1	-1,0
Autres industries	17,7	27,5	18,0	5,4	10,9	79,4	3,1	2,7	0,8	0,4	1,8	8,8
Tertiaire	221,6	267,4	303,5	57,1	470,5	1 320,1	15,3	26,4	20,6	2,5	-13,8	51,0
Commerce	58,4	58,1	45,5	19,0	122,0	303,0	-1,3	6,1	3,1	1,6	-16,8	-7,3
Distribution de produits pétroliers et de gaz	7,9	5,0	4,1	3,5	1,7	22,3	0,8	2,0	0,5	0,4	0,2	3,9
Exportation de café -cacao	4,0	0,7	3,2	1,1	80,1	89,1	-0,6	-0,2	0,3	0,2	-8,3	-8,5
Exportation de latex	0,6	0,1	0,3	0,1	1,0	2,1	0,3	-0,1	0,1	0,0	0,3	0,7
Exportation d'huile	0,2	0,3	0,1	0,1	0,3	1,0	0,0	0,1	0,0	-0,0	-0,5	-0,3
Autres commerces	45,6	52,0	37,9	14,2	38,8	188,5	-1,9	4,3	2,3	0,9	-8,6	-3,0
Service	163,3	209,3	257,9	38,1	348,5	1 017,1	16,6	20,3	17,4	1,0	3,0	58,3
Télécommunications	57,3	104,3	21,1	6,9	105,9	295,6	5,9	-1,5	4,3	-1,0	-6,4	1,3
Transport	30,9	23,4	27,3	12,6	12,5	106,6	4,0	-0,1	1,6	0,4	0,1	5,9
Banques et établissements financiers	42,3	13,2	43,4	7,4	109,1	215,4	14,0	7,6	4,7	0,4	9,9	36,6
Hotels et restaurants	1,3	8,3	3,1	1,3	3,8	17,8	-0,0	1,3	0,4	0,1	1,2	2,9
Services des APU	1,5	0,7	99,5	0,2	2,2	104,1	-0,1	-0,2	4,5	0,1	0,3	4,6
Autres services	30,0	59,4	63,6	9,7	115,1	277,7	-7,1	13,2	1,9	1,0	-2,0	6,9
Non ventilé	14,9	16,4	33,2	1,0	21,4	86,2	8,0	3,8	4,4	0,1	-0,7	15,6
TOTAL	371,7	422,7	430,3	77,3	662,1	1 963,4	57,3	68,2	27,3	2,9	-8,0	147,6

Source : GUOAR/E-IMPOT, nos calculs

Annexe 5: Assujettis à l'impôt foncier à fin décembre 2017

Directions Régionales	Personnes Physiques	Personnes Morales	Total
DRAN 1	27 134	807	27 941
DRAN 2	32 851	225	33 076
DRAN 3	14 097	537	14 634
DRAN 4	12 124	381	12 505
DRAN 5	40 681	271	40 952
DRAN 6	23 884	487	24 371
DRAS 1	13 607	823	14 430
DRAS 2	24 449	943	25 392
TOTAL ABIDJAN	166 235	4 026	170 261
ABENGOUROU	9 250	126	9 376
ABOISSO	10 279	206	10 485
AGBOVILLE	16 455	176	16 631
BONDOUKOU	8 952	108	9 060
BOUAKE	31 814	205	32 019
DABOU	9 536	134	9 670
DALOA	18 659	214	18 873
DIMBOKRO	9 284	97	9 381
GAGNOA	19 691	311	20 002
GUIGLO	4 459	107	4 566
KORHOGO	18 341	210	18 551
MAN	6 156	130	6 286
ODIENNE	2 780	166	2 946
SAN-PEDRO	14 693	348	15 041
YAMOOUSSOUKRO	17 579	200	17 779
TOTAL INTERIEUR	215 798	2 617	218 415
TOTAL DGI	348 920	4 949	353 869

Source : DCAD

Annexe 6 : Evolution des parcelles imposées 2016/2017

Direction Régionale	Parcelles imposées 2016	Parcelles imposées 2017	Ecart	Taux d'évolution (%)
DRAN 1	27 132	28 384	1 252	4,6
DRAN 2	36 188	38 253	2 065	5,7
DRAN 3	11 035	11 179	144	1,3
DRAN 4	11 585	12 107	522	4,5
DRAN 5	35 625	36 965	1 340	3,8
DRAN 6	22 716	25 329	2 613	11,5
DRAS 1	11 652	12 353	701	6,0
DRAS 2	23 168	23 573	405	1,8
TOTAL ABIDJAN	179 101	188 143	9 042	5,1
DR ABENGOUROU	11 279	11 643	364	3,2
DR ABOISSO	11 402	12 401	999	8,8
DR AGBOVILLE	17 804	18 393	589	3,3
DR BONDOUKOU	11 330	11 693	363	3,2
DR BOUAKE	35 297	37 294	1 997	5,7
DR DABOU	11 043	11 486	443	4,0
DR DALOA	20 036	21 827	1 791	8,9
DR DIMBOKRO	10 465	10 886	421	4,0
DR GAGNOA	22 666	23 379	713	3,2
DR GUIGLO	5 266	5 691	425	8,1
DR KORHOGO	20 325	21 559	1 234	6,1
DR MAN	7 116	7 365	249	3,5
DR ODIENNE	2 861	2 976	115	4,0
DR SAN PEDRO	18 128	18 673	545	3,0
DR YAMOOUSSOUKRO	20 124	20 703	579	2,9
TOTAL INTERIEUR	225 142	235 969	10 827	4,8
TOTAL DGI	404 243	424 112	19 869	4,9

Source : DCAD

Annexe 7 : Recouvrements des arriérés d'impôts

En millions FCFA

Impôts et taxes	Arriérés à fin décembre 2016				Prises en charge de 2017				Total arriérés	
	Stock	Recouv	RAR	Taux recouv	Stock	Recouv	RAR	Taux recouv	Poids du stock	Taux recouv
Impôt BIC	4,6	4,6	0,0	99,7%	14,6	12,7	2,0	86,6%	13,9%	89,8%
ITS	0,9	0,8	0,1	89,5%	2,9	2,5	0,4	85,6%	2,8%	86,6%
TVA	4,2	3,8	0,4	91,3%	12,8	11,0	1,9	85,6%	12,3%	87,0%
IRVM-IRC	0,5	0,5	0,1	85,7%	1,5	1,3	0,2	88,7%	1,4%	87,9%
Patentes	0,4	0,3	0,1	84,9%	0,9	0,8	0,2	81,5%	0,9%	82,4%
Impôt foncier	27,6	13,8	13,8	49,9%	12,2	5,5	6,7	45,0%	28,8%	48,4%
Autres	15,1	12,9	2,1	85,8%	39,8	38,7	1,2	97,1%	39,8%	94,0%
TOTAL	53,3	36,7	16,6	68,9%	84,8	66,9	17,9	78,8%	100,0%	75,0%

Source : RGI

Annexe 8 : Les recouvrements 2017 de la DGI suite au contrôle fiscal

Montants en millions FCFA

Directions	Droits simples	Recouvrement suite aux contrôles	Taux de recouvr
DGE	10 685	7 017	65,7%
DVN	70 755	35 776	50,6%
CME Nord	10 172	3 591	35,3%
CME Sud	9 573	4 339	45,3%
TOTAL CME	19 745	7 930	40,2%
TOTAL DGI	101 185	50 722	50,1%

Source : DGE, DME, DVN

Annexe 9 : Etat des compensations de 2015 à 2017

En millions de FCFA

Natures d'impôts et taxes	Année 2017	Année 2016	Ecart 2017/2016	Année 2015	Ecart 2016/2015
ITS	2 218	8 578	-6 360	2 819	5 758
TVA	7 156	4 055	3 101	8 939	-4 884
Taxe/ télécommunications		9 225	-9 225	1 696	7 529
IRVM				3 196	-3 196
Autres impôts et taxes		37	-37	1 337	-1 300
TOTAL	9 374	21 895	-12 521	17 987	3 908

Source : RGI

Annexe 10 : Coûts fiscaux provisoires 2017/2016 par nature d'impôts

Montants en millions FCFA

NATURE D'IMPOT	2016	2017	Ecart	Taux
BIC/BNC	13 915	24 183	10 268	73,8%
TVA	64 253	57 920	-6 333	-9,9%
PATENTE	5 255	3 806	-1 449	-27,6%
ITS	33	86	53	161,1%
IGR	275	249	-26	-9,6%
FONCIER	95	39	-56	-59,0%
IS	1 295	1 486	191	14,7%
AUTRES	145	96	-49	-34,0%
TOTAL	85 267	87 865	2 598	3,0%

Sources : DOA/DGE/Services de base

Annexe 11 : Coûts fiscaux provisoires 2017/2016 par régime d'exonération

Montants en millions FCFA

REGIME	2016	2017	Ecart	Taux
Code minier	7 666	16 070	8 404	109,6%
Régime de déclaration et agrément à l'investissement	12 365	8 622	-3 743	-30,3%
Contrat de partage de production	679	117	-562	-82,7%
Conventions et dispositions particulières	23 018	20 059	-2 960	-12,9%
Adhérents CGA	1 699	1 714	15	0,9%
Ministères, Ambassades et Assimilés	8 567	8 800	233	2,7%
Autres dispositions réglementaires	30 997	32 234	1 237	4,0%
Réduction d'IGR	275	249	-26	-9,6%
TOTAL	85 267	87 865	2 598	3,0%

Sources : DOA/DGE/Services de base

Annexe 12 : Comparaison des réalisations aux prévisions de l'année 2017

En millions de FCFA

	CUMUL A FIN SEPTEMBRE			QUATRIEME TRIMESTRE			ANNEE 2017			
	Prév.	Réal.	Ecart	Prév.	Réal.	Ecart	Prév.	Réal.	Ecart	Taux de réal
Impôt Bic réel	251 277	251 583	305	10 757	12 432	1 675	262 034	264 015	1 981	100,8%
Impôt Bic rsi	7 097	5 856	-1 241	576	643	67	7 673	6 499	-1 174	84,7%
Impôt Bnc	5 350	3 896	-1 454	1 088	1 095	7	6 439	4 991	-1 448	77,5%
Retenues bic-bnc	17 029	23 443	6 414	5 878	7 892	2 014	22 907	31 335	8 428	136,8%
Impôt Bic pétrole-gaz	35 600	49 652	14 052	30 244	14 740	-15 504	65 844	64 392	-1 453	97,8%
Dont pétrole	0	6 649	6 649	18 073	2 236	-15 837	18 073	8 885	-9 188	49,2%
gaz imputé	35 600	43 003	7 403	12 171	12 504	333	47 771	55 507	7 736	116,2%
Total impôts bic	316 354	334 429	18 075	48 544	36 802	-11 741	364 898	371 231	6 334	101,7%
Imp. sur rev. et sal.	260 182	254 092	-6 091	95 376	85 042	-10 334	355 558	339 133	-16 425	95,4%
Its solde	66 937	67 812	875	23 265	23 356	91	90 202	91 168	966	101,1%
Total	327 120	321 904	-5 216	118 640	108 397	-10 243	445 760	430 301	-15 459	96,5%
Patentes commerce	72 101	65 878	-6 223	2 758	1 895	-863	74 859	67 774	-7 085	90,5%
Patentes transport	10 464	9 133	-1 331	275	344	69	10 739	9 477	-1 262	88,2%
Total patentes	82 565	75 011	-7 554	3 033	2 239	-794	85 598	77 250	-8 348	90,2%
Igr	0	226	226	0	57	57	0	283	283	
Prélèv. AIRSI	14 092	14 099	7	4 971	4 468	-503	19 063	18 567	-496	97,4%
Impôt synthétique	6 575	6 170	-405	2 718	2 574	-144	9 293	8 744	-550	94,1%
Contribution / sortie de crise	0	10	10	0	0	0	0	10	10	
CRN	0	27	27	0	15	15	0	42	42	
Irvm	55 251	60 986	5 735	17 765	7 086	-10 679	73 016	68 072	-4 944	93,2%
Irc	14 435	13 646	-789	5 117	3 561	-1 556	19 552	17 207	-2 345	88,0%
Impôt foncier	67 073	65 696	-1 378	21 815	17 739	-4 077	88 889	83 434	-5 454	93,9%
Droits d'enregistrement	14 249	14 975	726	5 593	4 080	-1 513	19 843	19 055	-787	96,0%
Droit d'enreg./café-cacao	59 164	80 691	21 526	0	29	29	59 164	80 719	21 555	136,4%
Droits d'enreg. sur Anacarde	8 613	8 916	303	1 387	304	-1 084	10 000	9 220	-780	92,2%
Droits de Timbres	11 112	9 644	-1 468	4 490	3 520	-970	15 602	13 163	-2 438	84,4%
Produits des vignettes	14 174	12 640	-1 534	5 025	4 566	-460	19 199	17 206	-1 994	89,6%
Autres impôts directs	264 739	287 725	22 986	68 883	47 997	-20 886	333 622	335 722	2 100	100,6%
total impôts directs	990 777	1 019 068	28 291	239 100	195 436	-43 664	1 229 877	1 214 504	-15 373	98,8%
Tva	306 126	317 102	10 976	111 074	105 577	-5 497	417 200	422 679	5 479	101,3%
TOB (ex Tps)	47 131	45 950	-1 181	18 909	16 499	-2 410	66 040	62 449	-3 590	94,6%
Taxes/tabac	8 927	9 849	921	3 119	3 705	586	12 047	13 554	1 507	112,5%
Taxes/boisson	17 501	16 789	-711	5 472	4 905	-567	22 972	21 695	-1 278	94,4%
Taxes d'assurances	14 567	13 908	-659	3 581	3 387	-194	18 148	17 295	-853	95,3%
Taxes domaniales	13 483	15 635	2 152	4 719	5 343	624	18 201	20 978	2 777	115,3%
Bonus de signature pétrolière	0	2 454	2 454	0	819	819	0	3 273	3 273	
Taxe ad valorem	12 540	10 785	-1 754	4 460	3 508	-953	17 000	14 293	-2 707	84,1%
Revenus du domaine	2 025	1 448	-576	731	704	-27	2 756	2 152	-604	78,1%
Taxe d'exploitation Pétrolière	15 256	21 278	6 022	12 963	6 318	-6 646	28 219	27 595	-624	97,8%
Dont pétrole	0	2 849	2 849	7 746	958	-6 787	7 746	3 808	-3 938	49,2%
gaz imputé	15 256	18 428	3 173	5 218	5 359	142	20 473	23 788	3 314	116,2%
Taxes / Carburant	101	99	-2	37	31	-6	138	130	-8	94,1%
Taxes d'abattement	1 018	971	-47	336	344	8	1 354	1 315	-39	97,1%
Taxe de publicité	483	298	-185	79	212	133	561	510	-52	90,8%
Taxes/encours bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TST	45 355	35 829	-9 526	19 436	11 408	-8 028	64 792	47 238	-17 554	72,9%
Taxe spéc/com. téléphonique	16 552	17 517	965	10 692	6 177	-4 515	27 244	23 694	-3 550	87,0%
Taxe sur le caoutchouc	2 000	4 607	2 607	0	469	469	2 000	5 075	3 075	253,8%
TDT	1 182	1 082	-100	489	488	-1	1 671	1 569	-102	93,9%
TSSMP	0	47	47	0	24	24	0	71	71	
total impôts indirects	504 246	515 648	11 402	196 097	169 917	-26 180	700 342	685 564	-14 778	97,9%
total impôts directs et indirects	1 495 023	1 534 716	39 693	435 196	365 353	-69 844	1 930 219	1 900 069	-30 151	98,4%
FDFP	14 146	14 099	-47	3 423	4 340	917	17 569	18 439	870	104,9%
Prélèv. / jeux casino	0	331	331	0	113	113	0	444	444	
FIRCA	5 357	6 700	1 342	1 805	2 714	909	7 163	9 414	2 251	131,4%
TETTA	2 247	1 235	-1 012	535	416	-120	2 782	1 651	-1 131	59,3%
CSBA	301	76	-225	0	24	24	301	100	-201	33,3%
TDTZR	15 898	15 440	-459	5 342	4 984	-358	21 240	20 424	-816	96,2%
TPC	2 092	1 383	-709	929	498	-431	3 021	1 881	-1 140	62,3%
TSTDS	1 936	1 407	-529	784	548	-236	2 720	1 955	-766	71,8%
TTU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Redevance RTI	6 351	5 616	-736	1 784	2 654	870	8 136	8 270	134	101,6%
Taxe / lutte contre le SIDA	829	562	-267	341	219	-122	1 170	781	-389	66,8%
TSPE	0	0	0	0	1	1	0	1	1	
Autres taxes	49 158	46 849	-2 309	14 945	16 511	1 566	64 103	63 360	-743	98,8%
Total général	1 544 181	1 581 565	37 384	450 141	381 864	-68 278	1 994 322	1 963 429	-30 894	98,5%
Revenus du pétrole	0	9 498	9 498	25 819	3 195	-22 625	25 819	12 693	-13 126	49,2%
Revenus du gaz	50 856	61 431	10 575	17 388	17 863	475	68 244	79 294	11 050	116%
s/total pétrole-gaz	50 856	70 929	20 074	43 208	21 058	-22 150	94 063	91 987	-2 076	97,8%
total hors pétrole-gaz	1 493 325	1 510 635	17 310	406 934	360 806	-46 128	1 900 259	1 871 441	-28 818	98,5%

Source : DPESF

Annexe 13 : Comparaison des recouvrements spontanés aux prévisions de l'année 2017

En
millions de FCFA

	CUMUL A FIN			QUATRIEME			ANNEE 2017			
	Prév.	Réal.	Ecart	Prév.	Réal.	Ecart	Prév.	Réal.	Ecart	Taux de réal
Impôt Bic réel	237 822	233 017	-4 806	1 877	3 022	1 145	239 699	236 039	-3 660	98,5%
Impôt Bic rsi	6 109	4 909	-1 200	219	260	41	6 328	5 169	-1 159	81,7%
Impôt Bnc	3 320	2 275	-1 045	543	156	-387	3 863	2 431	-1 432	62,9%
Retenues bic-bnc	14 523	22 301	7 778	5 058	7 135	2 077	19 581	29 436	9 855	150,3%
Impôt Bic pétrole-gaz	35 600	49 652	14 052	30 244	14 740	-15	65 844	64 392	-1 453	97,8%
Dont pétrole	0	6 649	6 649	18 776	2 236	-16	18 776	8 885	-9 891	47,3%
gaz imputé	35 600	43 003	7 403	11 468	12 504	1 036	47 068	55 507	8 438	117,9%
Total impôts bic	297 375	312 154	14 779	37 941	25 313	-12	335 316	337 468	2 152	100,6%
Imp. sur rev. et sal.	238 240	235 848	-2 392	86 222	75 487	-10	324 462	311 335	-13 127	96,0%
Its solde	66 937	67 812	875	23 265	23 356	91	90 202	91 168	966	101,1%
Total	305 177	303 660	-1 518	109	98 843	-10	414 664	402 503	-12 161	97,1%
Patentes commerce	67 322	61 982	-5 341	796	407	-389	68 118	62 389	-5 729	91,6%
Patentes transport	10 001	8 821	-1 180	236	321	85	10 237	9 142	-1 095	89,3%
Total patentes	77 324	70 803	-6 521	1 031	728	-303	78 355	71 531	-6 824	91,3%
Igr	0	53	53	0	14	14	0	67	67	
Prélèv. AIRSI	12 153	11 538	-614	4 443	3 674	-769	16 595	15 212	-1 384	91,7%
Impôt synthétique	6 070	5 704	-366	2 460	2 303	-157	8 530	8 006	-523	93,9%
Contribution / sortie de crise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CRN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Irvm	49 363	56 806	7 443	13 779	4 246	-9 533	63 141	61 051	-2 090	96,7%
Irc	13 393	13 135	-257	4 855	3 272	-1 582	18 247	16 408	-1 840	89,9%
Impôt foncier	53 335	53 396	62	14 362	12 929	-1 433	67 697	66 325	-1 372	98,0%
Droits d'enregistrement	13 637	14 146	509	5 353	3 736	-1 616	18 990	17 882	-1 107	94,2%
Droit d'enreg./café-cacao	59 164	80 691	21 526	0	29	29	59 164	80 719	21 555	136,4%
Droits d'enreg. sur Anacarde	8 613	8 916	303	1 387	304	-1 084	10 000	9 220	-780	92,2%
Droits de Timbres	10 558	9 206	-1 352	4 194	3 376	-818	14 752	12 582	-2 171	85,3%
Produits des vignettes	14 164	12 638	-1 526	5 025	4 516	-509	19 189	17 154	-2 035	89,4%
Autres impôts directs	240 449	266 229	25 780	55 858	38 398	-17	296 307	304 628	8 321	102,8%
total impôts directs	920 325	952 846	32 521	204	163	-41	1 124 642	1 116 129	-8 512	99,2%
Tva	273 946	284 291	10 346	94 865	93 662	-1 203	368 811	377 954	9 143	102,5%
TOB (ex Tps)	47 000	45 805	-1 195	18 833	16 422	-2 411	65 833	62 227	-3 606	94,5%
Taxes/tabac	8 927	9 849	921	3 119	3 705	586	12 047	13 554	1 507	112,5%
Taxes/boisson	15 735	16 386	651	4 791	4 899	108	20 526	21 285	759	103,7%
Taxes d'assurances	13 663	13 262	-402	3 254	2 959	-295	16 918	16 221	-697	95,9%
Taxes domaniales	12 842	14 448	1 606	4 529	4 941	412	17 371	19 389	2 018	111,6%
Bonus de signature pétrolière	0	2 454	2 454	0	819	819	0	3 273	3 273	
Taxe ad valorem	12 540	10 785	-1 754	4 460	3 463	-997	17 000	14 249	-2 751	83,8%
Revenus du domaine	1 941	1 386	-555	691	684	-7	2 632	2 070	-562	78,7%
Taxe d'exploitation Pétrolière	15 256	21 278	6 022	12 963	6 318	-6 646	28 219	27 595	-624	97,8%
Dont pétrole	0	2 849	2 849	7 876	958	-6 917	7 876	3 808	-4 068	48,3%
gaz imputé	15 256	18 428	3 173	5 087	5 359	272	20 343	23 788	3 444	116,9%
Taxes / Carburant	101	99	-2	37	31	-6	138	130	-8	94,1%
Taxes d'abattage	948	937	-12	306	305	-0	1 254	1 242	-12	99,1%
Taxe de publicité	451	295	-156	70	208	139	521	504	-17	96,7%
Taxes/encours bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TST	44 980	35 711	-9 269	19 436	11 255	-8 182	64 416	46 966	-17 450	72,9%
Taxe spéc/com. téléphonique	16 552	17 517	965	10 692	5 973	-4 718	27 244	23 491	-3 753	86,2%
Taxe sur le caoutchouc	2 000	4 533	2 533	0	133	133	2 000	4 666	2 666	233,3%
TDT	1 101	1 035	-67	421	452	30	1 523	1 487	-36	97,6%
TSSMP	0	47	47	0	24	24	0	71	71	#####
total impôts indirects	467 984	480 117	12 133	178	156	-22	646 452	636 373	-10 079	98,4%
total impôts directs et indirects	1 388	1 432	44 654	382	319	-63	1 771 093	1 752 502	-18 591	99,0%
FDFP	14 091	13 898	-193	3 423	4 198	774	17 515	18 096	581	103,3%
Prélèv. / jeux casino	0	326	326	0	113	113	0	439	439	
FIRCA	5 320	6 606	1 286	1 657	2 685	1 028	6 976	9 291	2 315	133,2%
TETTA	2 247	1 235	-1 012	535	416	-120	2 782	1 651	-1 131	59,3%
CSBA	298	73	-225	0	24	24	298	97	-201	32,6%
TDTZR	15 898	15 440	-459	5 342	4 984	-358	21 240	20 424	-816	96,2%
TPC	2 092	1 383	-709	929	498	-431	3 021	1 881	-1 140	62,3%
TSTDS	1 936	1 407	-529	784	548	-236	2 720	1 955	-766	71,8%
TTU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Redevance RTI	6 051	5 316	-736	1 784	2 654	870	7 836	7 970	134	101,7%
Taxe / lutte contre le SIDA	829	562	-267	341	219	-122	1 170	781	-389	66,8%
TSPE	0	0	0	0	1	1	0	1	1	
Autres taxes	48 763	46 245	-2 518	14 796	16 340	1 544	63 559	62 585	-974	98,5%
Total général	1 437	1 479	42 136	397	335	-61	1 834 653	1 815 088	-19 565	98,9%
Revenus du pétrole	0	9 498	9 498	26 652	3 195	-23	26 652	12 693	-13 959	47,6%
Revenus du gaz	50 856	61 431	10 575	16 556	17 863	1 307	67 412	79 294	11 883	117,6%
s/total pétrole-gaz	50 856	70 929	20 074	43 208	21 058	-22	94 063	91 987	-2 076	97,8%
total hors pétrole-gaz	1 386	1 408	22 063	354	314	-39	1 740 589	1 723 100	-17 489	99,0%

Source : DPESF

Annexe 14 : Comparaison des réalisations des spontanés 2017/2016

En millions de FCFA

	CUMUL A FIN SEPTEMBRE			QUATRIEME			ANNEE			Taux de
	2016	2017	Ecart	2016	2017	Ecart	2016	2017	Ecart	
Impôt Bic réel	204 403	233 017	28 614	1 133	3 022	1 890	205 536	236 039	30 503	14,8%
Impôt Bic rsi	5 224	4 909	-315	182	260	78	5 406	5 169	-237	-4,4%
Impôt Bnc	2 071	2 275	204	153	156	4	2 223	2 431	208	9,4%
Retenues bic-bnc	14 416	22 301	7 886	3 641	7 135	3 494	18 056	29 436	11 379	63,0%
Impôt Bic pétrole-gaz	41 502	49 652	8 149	13 460	14 740	1 280	54 962	64 392	9 430	17,2%
Dont pétrole	8 194	6 649	-1 545	0	2 236	2 236	8 194	8 885	691	8,4%
gaz imputé	33 309	43 003	9 694	13 460	12 504	-956	46 768	55 507	8 739	18,7%
Total impôts bic	267 617	312 154	44 538	18 567	25 313	6 746	286 184	337 468	51 284	17,9%
Imp. sur rev. et sal.	215 377	235 848	20 470	66 803	75 487	8 685	282 180	311 335	29 155	10,3%
Its solde	62 400	67 812	5 412	21 753	23 356	1 603	84 153	91 168	7 015	8,3%
Total	277 777	303 660	25 883	88 556	98 843	10 287	366 333	402 503	36 170	9,9%
Patentes commerce	58 769	61 982	3 212	464	407	-57	59 234	62 389	3 155	5,3%
Patentes transport	8 490	8 821	332	215	321	106	8 705	9 142	438	5,0%
Total patentes	67 259	70 803	3 544	679	728	49	67 938	71 531	3 593	5,3%
Igr	22	53	31	4	14	10	26	67	41	157,3%
Prélèv. AIRSI	10 796	11 538	742	3 329	3 674	344	14 126	15 212	1 086	7,7%
Impôt synthétique	5 319	5 704	385	1 995	2 303	308	7 313	8 006	693	9,5%
Contribution / sortie de crise	1	0	-1	0	0	0	1	0	-1	-100,0%
CRN	6	0	-6	4	0	-4	10	0	-10	-96,8%
Irm	50 110	56 806	6 695	6 988	4 246	-2 743	57 099	61 051	3 953	6,9%
Irc	11 876	13 135	1 260	3 385	3 272	-113	15 261	16 408	1 147	7,5%
Impôt foncier	47 905	53 396	5 491	13 290	12 929	-361	61 195	66 325	5 130	8,4%
Droits d'enregistrement	11 861	14 146	2 285	3 020	3 736	717	14 881	17 882	3 002	20,2%
Droit d'enreg./café-cacao	88 428	80 691	-7 738	40 081	29	-40	128 510	80 719	-47 790	-37,2%
Droits d'enreg. sur Anacarde	8 144	8 916	772	2 967	304	-2 663	11 111	9 220	-1 891	-17,0%
Droits de Timbres	9 496	9 206	-290	3 302	3 376	74	12 798	12 582	-216	-1,7%
Produits des vignettes	12 003	12 638	635	4 081	4 516	435	16 084	17 154	1 070	6,7%
Autres impôts directs	255 967	266 229	10 262	82 447	38 398	-44	338 414	304 628	-33 787	-10,0%
total impôts directs	868 620	952 846	84 226	190	163 283	-26	1 058 869	1 116 129	57 260	5,4%
Tva	232 116	284 291	52 175	79 414	93 662	14 248	311 531	377 954	66 423	21,3%
TOB (ex Tps)	40 812	45 805	4 993	14 650	16 422	1 772	55 462	62 227	6 766	12,2%
Taxes/tabac	8 390	9 849	1 459	2 341	3 705	1 364	10 731	13 554	2 823	26,3%
Taxes/boisson	14 663	16 386	1 722	4 414	4 899	485	19 078	21 285	2 207	11,6%
Taxes d'assurances	11 465	13 262	1 797	2 727	2 959	232	14 192	16 221	2 029	14,3%
Taxes domaniales	14 509	14 448	-61	4 150	4 941	792	18 658	19 389	731	3,9%
Bonus de signature pétrolière	821	2 454	1 633	4 691	819	-3 871	5 512	3 273	-2 239	-40,6%
Taxe ad valorem	9 673	10 785	1 113	4 006	3 463	-543	13 679	14 249	570	4,2%
Revenus du domaine	2 188	1 386	-802	724	684	-40	2 913	2 070	-843	-28,9%
Taxe d'exploitation Pétrolière	17 787	21 278	3 491	5 768	6 318	549	23 555	27 595	4 040	17,2%
Dont pétrole	3 512	2 849	-662	0	958	958	3 512	3 808	296	8,4%
gaz imputé	14 275	18 428	4 153	5 768	5 359	-409	20 044	23 788	3 744	18,7%
Taxes / Carburant	91	99	7	32	31	-0	123	130	7	5,4%
Taxes d'abattement	953	937	-16	312	305	-6	1 265	1 242	-23	-1,8%
Taxe de publicité	219	295	76	25	208	184	244	504	259	106,1%
Taxes/encours bancaires	525	0	-525	1	0	-1	526	0	-526	-100,0%
TST	32 946	35 711	2 765	12 070	11 255	-815	45 016	46 966	1 950	4,3%
Taxe spéc/com. téléphonique	15 494	17 517	2 023	7 875	5 973	-1 902	23 369	23 491	121	0,5%
Taxe sur le caoutchouc	1	4 533	4 532	166	133	-33	167	4 666	4 499	2687,2%
TDT	966	1 035	68	363	452	89	1 329	1 487	157	11,8%
TSSMP	30	47	17	6	24	18	36	71	35	96,1%
total impôts indirects	403 650	480 117	76 466	143	156 256	12 519	547 387	636 373	88 985	16,3%
total impôts directs et indirects	1 272 271	1 432 963	160 693	333	319 539	-14	1 606 257	1 752 502	146 246	9,1%
FDFP	10 887	13 898	3 011	2 449	4 198	1 749	13 336	18 096	4 759	35,7%
Prélèv. / jeux casino	1	326	325	6	113	108	7	439	432	6597,5%
FIRCA	5 599	6 606	1 007	2 029	2 685	656	7 627	9 291	1 664	21,8%
TETTA	2 018	1 235	-783	385	416	30	2 403	1 651	-752	-31,3%
CSBA	430	73	-357	27	24	-3	457	97	-360	-78,7%
TDTZR	12 571	15 440	2 868	4 747	4 984	237	17 318	20 424	3 105	17,9%
TPC	1 349	1 383	33	475	498	24	1 824	1 881	57	3,1%
TSTDS	1 194	1 407	213	334	548	213	1 529	1 955	426	27,9%
TTU	6	0	-6	2	0	-2	7	0	-7	-100,0%
Redevance RTI	5 450	5 316	-134	1 826	2 654	828	7 275	7 970	695	9,5%
Taxe / lutte contre le SIDA	488	562	75	134	219	85	621	781	160	25,7%
TSPE	0	0	-0	0	1	1	0	1	0	171,4%
Autres taxes	39 994	46 245	6 252	12 413	16 340	3 927	52 407	62 585	10 179	19,4%
Total général	1 312 264	1 479 208	166 944	346	335 879	-10	1 658 663	1 815 088	156 424	9,4%
Revenus du pétrole	11 705	9 498	-2 207	0	3 195	3 195	11 705	12 693	987	8,4%
Revenus du gaz	47 584	61 431	13 848	19 228	17 863	-1 365	66 812	79 294	12 483	18,7%
s/total pétrole-gaz	59 289	70 929	11 640	19 228	21 058	1 830	78 517	91 987	13 470	17,2%
total hors pétrole-gaz	1 252 975	1 408 279	155 304	327	314 821	-12	1 580 146	1 723 100	142 954	9,0%

Source : DPESF

Annexe 15 : Recette des services de la DGI de 2015 à 2017

en millions de FCFA

Direction	2015			2016			2017		
	Spontané	Act Part	TOTAL	Spontané	Act Part	TOTAL	Spontané	Act Part	TOTAL
DDCFET	16 923	0	16 923		0	0		0	0
DEVF (DVFN)	0	30 906	30 906	0	34 686	34 686	0	35 776	35 776
DGE	1 063 721	99 982	1 163 703	1 225 338	70 331	1 295 668	1 363 362	54 196	1 417 558
Dont Revenus pétrole-gaz									
Retenues sur Solde	102 836	0	102 836	78 517	0	78 517	91 987	0	91 987
DME	111 771	11 762	123 533	103 441	13 389	116 830	146 110	13 259	159 369
CME Abidjan Nord	51 585	6 893	58 478	46 747	6 405	53 152	66 958	4 796	71 753
CME Abidjan Sud	60 186	4 869	65 055	56 694	6 984	63 678	76 538	8 437	84 975
CME DJIBI		0	0		0	0	1 145	27	1 172
CME MARCORY		0	0		0	0	1 423	0	1 423
CME PORT-BOUET		0	0		0	0	46	0	46
DRAN1	38 376	7 253	45 629	40 448	8 002	48 450	38 111	7 258	45 369
Cocody	7 506	1 142	8 648	9 323	1 358	10 680	8 215	1 330	9 545
Deux-Plateaux 1	3 891	1 201	5 092	3 688	1 064	4 751	3 667	998	4 665
Deux-Plateaux 2	11 425	1 381	12 806	9 487	1 463	10 950	8 276	760	9 036
Deux-Plateaux 3	3 272	788	4 060	3 581	1 171	4 752	3 854	1 783	5 637
Deux-Plateaux Djibi	990	167	1 157	1 121	344	1 464	983	354	1 337
RIF Cocody	1 485	704	2 189	1 696	703	2 399	1 831	721	2 551
RIF Deux-Plateaux 1	1 096	458	1 553	1 285	477	1 762	1 404	320	1 724
RIF Deux-Plateaux 2	1 656	532	2 189	1 889	574	2 463	1 863	410	2 273
RIF Deux-Plateaux 3	1 264	531	1 795	1 593	554	2 147	1 696	372	2 068
RIF Deux-Plateaux Djibi	741	349	1 090	909	296	1 205	909	211	1 119
CPFH Cocody	5 049	0	5 049	5 876	0	5 876	5 414	0	5 414
DRAN2	6 383	1 093	7 476	8 411	1 163	9 575	9 190	1 124	10 314
Abobo 1	871	69	940	1 015	45	1 060	982	100	1 082
Abobo 2	771	62	833	870	58	928	675	60	735
Abobo 3	1 341	89	1 430	1 435	93	1 528	929	93	1 022
Alépé	54	35	89	67	36	104	18	11	29
Anyama	383	69	451	428	61	489	405	27	432
RIF Abobo 1	641	359	1 000	922	430	1 352	1 184	306	1 491
RIF Abobo 2	703	289	992	923	322	1 245	1 122	273	1 395
RIF Anyama	228	121	349	347	118	465	601	253	854
CPFH Abobo	1 391	0	1 391	2 404	0	2 404	3 273	0	3 273
DRAN3	38 706	5 953	44 658	37 396	5 906	43 302	37 495	6 640	44 135
Adjamé 1	905	105	1 010	943	59	1 001	856	85	942
Adjamé 2	1 488	135	1 622	1 329	64	1 393	1 423	55	1 477
Adjamé 3	1 177	186	1 362	1 222	122	1 344	1 198	118	1 316
Attécoubé	911	82	992	944	41	985	808	147	955
Plateau 1	7 107	1 349	8 456	6 904	1 369	8 273	8 641	3 076	11 718
Plateau 2	12 308	2 056	14 364	9 946	2 109	12 055	7 538	1 140	8 678
Williamsville	760	118	879	903	95	999	792	98	890
RIF Adjamé 1	527	258	785	558	212	770	663	153	816
RIF Adjamé 2		0	0		0	0	913	214	1 127
RIF Adjamé 2 et Williamsville	673	290	963	703	328	1 031		0	0
RIF Attécoubé	402	120	522	451	158	610	450	106	557
RIF Plateau	5 856	1 254	7 110	6 254	1 349	7 603	6 500	1 286	7 786
CPFH Plateau	6 593	0	6 593	7 239	0	7 239	7 714	161	7 875
DRAN4	12 550	2 681	15 231	15 961	2 008	17 969	14 724	2 064	16 788
Yopougon 1	3 342	735	4 077	4 207	339	4 546	2 452	234	2 685
Yopougon 2	1 210	254	1 464	1 379	330	1 709	1 133	209	1 341
RIF Yopougon 1	3 060	1 163	4 222	3 827	931	4 758	4 170	1 023	5 192
CPFH Yopougon 1	4 939	529	5 468	6 548	408	6 956	6 970	599	7 569
DRAN5	8 960	2 301	11 262	10 113	2 231	12 344	10 485	1 764	12 249
Yopougon 3	1 116	349	1 465	1 084	405	1 489	1 131	365	1 495
Yopougon 4	2 077	415	2 492	2 365	431	2 797	2 308	378	2 686
Yopougon 5	1 270	344	1 614	1 280	305	1 586	1 187	176	1 363
RIF Yopougon 2	1 267	371	1 638	1 664	418	2 082	1 904	274	2 178
RIF Yopougon 3	1 839	786	2 625	2 263	630	2 893	2 495	526	3 021
CPFH Yopougon 2	1 390	36	1 427	1 456	41	1 497	1 460	44	1 504
DRAN6	15 112	3 156	18 268	16 570	3 256	19 826	16 962	3 413	20 375
Bingerville	731	101	833	639	62	701	501	67	568
Rivière 1	3 156	1 036	4 193	3 371	1 009	4 380	4 259	1 273	5 532

Direction	2015			2016			2017		
	Spontané	Act Part	TOTAL	Spontané	Act Part	TOTAL	Spontané	Act Part	TOTAL
Rivière 2	2 146	348	2 495	2 646	317	2 963	2 721	411	3 132
RIF Bingerville	643	282	924	863	308	1 171	1 106	183	1 289
RIF Rivière 1	1 368	858	2 226	1 699	974	2 673	1 731	976	2 707
RIF Rivière 2	1 362	530	1 893	1 523	586	2 109	1 781	503	2 284
CPFH Bingerville		0	0		0	0	1 252	0	1 252
CPFH Rivière	5 704	0	5 704	5 829	0	5 829	3 611	0	3 611
DRAS1	36 259	4 979	41 239	49 419	4 683	54 102	41 952	3 836	45 788
Port-Bouet	3 137	786	3 923	3 063	991	4 054	1 409	688	2 097
Treichville 1	3 066	707	3 773	3 016	539	3 555	2 912	340	3 252
Treichville 2	11 968	827	12 795	13 669	742	14 412	7 249	609	7 858
RIF Port-Bouet	6 059	1 132	7 192	6 216	1 182	7 398	6 643	992	7 635
RIF Treichville	4 925	948	5 873	5 360	734	6 095	5 769	878	6 647
CPFH Treichville	7 104	579	7 683	18 094	495	18 589	17 970	329	18 299
DRAS2	35 367	6 800	42 167	36 741	7 963	44 705	32 812	6 583	39 395
Biétry	7 657	786	8 442	7 380	756	8 137	6 849	899	7 748
Koumassi 1	2 225	598	2 823	2 442	453	2 895	1 716	686	2 402
Koumassi 2	2 583	462	3 046	2 672	406	3 078	2 151	604	2 755
Marcory 1	3 140	978	4 118	3 556	1 286	4 843	4 380	999	5 379
Marcory 2	1 982	249	2 231	2 403	175	2 578	1 399	192	1 591
Zone 4	6 724	828	7 551	7 498	2 051	9 549	5 205	795	6 000
RIF Koumassi	1 669	512	2 181	1 837	476	2 313	2 046	324	2 370
RIF Marcory	1 908	434	2 342	1 821	395	2 216	1 879	385	2 264
RIF Zone 4 / Biétry	3 939	841	4 780	4 027	968	4 995	4 543	763	5 307
CPFH Marcory	3 541	1 112	4 653	3 104	997	4 102	2 643	936	3 580
DR Abengourou	1 828	401	2 229	1 999	571	2 571	2 328	595	2 924
Abengourou	629	158	787	662	224	886	905	226	1 131
Agnibilékro	405	53	458	448	72	520	452	87	538
Betté	82	21	103	81	45	126	108	53	161
Niablé	47	4	51	59	6	66	62	14	76
RIF Abengourou	269	164	434	291	224	514	331	216	547
CPFH Abengourou	397	0	397	459	0	459	470	0	470
DR Aboisso	6 901	644	7 545	8 218	474	8 691	9 779	512	10 291
Aboisso	1 676	90	1 767	2 088	52	2 140	2 653	110	2 763
Adiaké	377	26	403	412	18	430	467	3	470
Bonoua	1 351	0	1 351	1 433	0	1 433	1 602	1	1 603
Grand-Bassam	1 088	259	1 347	1 371	106	1 477	1 552	145	1 697
Tiapoum	59	0	59	102	1	104	107	5	112
VITIB	550	61	611	633	50	683	904	31	935
RIF Aboisso	497	69	566	577	150	727	590	172	761
RIF Grand-Bassam	405	139	544	459	96	555	612	47	659
CPFH Grand-Bassam	898	0	898	1 142	0	1 142	1 292	0	1 292
DR Agboville	2 717	416	3 133	3 152	513	3 665	3 571	723	4 294
Adzopé	857	16	873	937	48	985	977	71	1 049
Agboville	523	94	617	604	105	709	545	127	672
Akoupé	259	10	269	227	21	249	209	28	236
Taabo	150	4	155	302	7	309	685	39	725
Tiassalé	212	154	367	277	161	438	315	233	548
Yakasse-Attobrou	38	0	39	41	0	41	51	0	51
RIF Adzopé	182	29	211	160	70	230	182	67	249
RIF Agboville	165	33	198	201	43	244	192	71	262
RIF Tiassalé	103	75	178	141	58	199	165	41	205
CPFH Agboville	227	0	227	262	0	262	250	47	297
DR Bondoukou	997	147	1 145	1 088	211	1 299	1 198	231	1 428
Bondoukou	331	38	369	409	37	446	420	67	487
Bouna	60	27	88	73	32	105	88	39	127
CPFH Bondoukou	114	0	114	164	0	164	221	2	223
Doropo	19	1	21	21	2	23	22	4	25
Kouassi-datekro	13	4	17	13	10	23	19	6	24
Koun fao	96	44	140	92	49	141	95	47	142
Nassian	7	1	8	8	2	9	7	0	8
Tanda	227	21	248	137	47	184	158	43	200
RIF Bondoukou	129	11	140	173	31	204	167	25	192
DR Bouaké	4 714	874	5 588	5 880	1 481	7 361	7 970	836	8 806
Béoumi	70	0	70	68	0	68	77	0	77
Bouaké 1	1 436	208	1 645	1 769	211	1 980	3 129	224	3 353
Bouaké 2	1 405	178	1 583	1 805	668	2 473	2 492	56	2 548
Dabakala	58	0	58	82	0	82	87	0	87

Direction	2015			2016			2017		
	Spontané	Act Part	TOTAL	Spontané	Act Part	TOTAL	Spontané	Act Part	TOTAL
Katiola	89	0	89	105	0	105	111	0	111
Mbahiakro	92	0	92	99	0	99	98	0	98
Niakara	109	0	109	119	0	119	126	0	126
Sakassou	55	0	55	71	0	71	91	0	91
RIF Bouaké 1	29	488	517	79	602	681	270	375	645
RIF Bouaké 2	571	0	571	776	0	776	497	180	677
CPFH Bouaké	800	0	800	906	0	906	993	0	993
DR Dabou	4 061	1 283	5 344	4 940	943	5 883	6 610	817	7 426
Dabou	425	96	521	446	130	576	542	149	691
Grand-Lahou	779	56	835	826	134	960	1 238	40	1 277
Jacquerville	102	29	131	118	37	155	134	42	176
Sikensi	162	9	171	154	16	170	202	14	217
Songon	1 719	911	2 630	2 477	410	2 888	3 308	357	3 664
RIF Dabou	394	33	427	439	57	496	481	89	571
CPFH Dabou	481	149	630	478	160	638	705	125	830
DR Daloa	3 804	1 112	4 916	4 173	1 192	5 365	4 154	1 729	5 883
Brigade Daloa	0	255	255	4	110	113	6	203	209
Daloa 1	811	153	964	822	69	891	860	167	1 027
Daloa 2	1 025	188	1 213	1 033	357	1 390	1 165	405	1 570
Issia	346	102	448	317	88	405	310	77	387
Mankono	145	19	164	139	21	160	148	24	172
RIF Daloa 1	237	98	335	260	131	390	146	241	387
RIF Daloa 2	317	73	391	423	259	681	355	180	535
RIF Séguéla	44	13	57	51	11	62	12	63	75
Séguéla	82	34	117	85	24	109	74	216	290
Vavoua	151	136	287	201	107	308	241	91	333
CPFH Daloa	558	40	597	714	15	729	728	61	789
CPFH Seguela	87	0	88	125	0	125	108	1	109
DR Dimbokro	1 093	359	1 451	1 196	448	1 644	1 197	376	1 573
Arrah	114	39	153	138	16	153	146	25	171
Bocanda	33	46	79	42	57	99	42	11	53
Bongouanou	91	32	123	91	18	109	113	20	133
Daoukro	205	70	275	229	98	327	236	76	313
Dimbokro	209	60	268	238	90	328	284	48	332
Mbato	55	20	75	55	23	78	23	52	74
RIF Bongouanou	44	3	47	54	4	58	53	6	59
RIF Dimbokro	100	44	144	90	72	163	95	63	158
CPFH Dimbokro	243	45	288	260	70	331	205	75	280
DR Gagnoa	3 194	647	3 841	2 642	1 422	4 064	3 395	1 036	4 431
Divo	716	116	832	627	146	772	677	146	822
Gagnoa	918	150	1 068	529	575	1 104	1 075	262	1 336
Lakota	149	111	259	195	119	314	201	93	295
Oumé	262	12	274	217	65	282	223	52	275
RIF Divo	331	98	429	263	212	476	320	201	520
RIF Gagnoa	414	6	420	288	150	439	283	151	434
CPFH Gagnoa	404	155	559	523	154	677	616	131	747
DR Guiglo	2 660	285	2 945	2 427	352	2 779	3 332	265	3 598
Bloléquin	41	4	45	44	5	49	50	7	58
Duékoué	502	107	609	545	141	686	675	113	788
Guiglo	1 681	154	1 836	1 349	145	1 494	2 080	103	2 183
Toulepleu	26	3	29	32	6	38	37	9	45
RIF Guiglo	185	15	200	227	25	252	240	25	265
CPFH Guiglo	226	1	227	229	31	260	251	8	259
DR Korhogo	4 661	525	5 186	5 694	543	6 238	6 873	861	7 734
Boundiali	222	56	277	222	76	298	249	70	319
Ferkessédougou	434	63	497	496	57	552	561	65	626
Kong	5	4	9	19	5	24	25	5	30
Korhogo	2 827	257	3 085	3 433	255	3 688	4 267	344	4 611
Mbengue	40	11	51	71	9	80	114	12	126
Ouangolodougou	317	20	337	397	23	419	455	217	673
Tengrela	123	18	141	148	11	159	206	6	212
RIF Korhogo	283	80	363	382	104	485	457	82	539
CPFH Korhogo	411	16	427	528	4	532	539	59	598
DR Man	1 490	336	1 826	1 704	420	2 124	1 879	534	2 413
Bangolo	106	28	134	94	55	148	91	49	140
Biankouma	49	27	76	72	18	90	64	25	89
Danané	164	80	244	192	49	241	171	83	254

Direction	2015			2016			2017		
	Spontané	Act Part	TOTAL	Spontané	Act Part	TOTAL	Spontané	Act Part	TOTAL
Man	612	154	765	707	173	881	878	227	1 106
RIF Man	223	18	241	225	77	301	254	107	362
CPFH Man	337	29	366	414	49	463	420	42	462
DR Odienné	393	164	558	558	135	693	652	164	817
Odienné	96	73	169	172	48	220	232	53	284
Touba	148	71	219	164	63	227	181	73	254
RIF Odienné	73	15	88	119	21	140	96	36	132
CPFH Odienné	76	5	81	104	3	107	143	2	145
DR San-Pedro	37 241	3 703	40 945	52 252	3 035	55 288	44 182	2 907	47 089
Brigade San-Pedro	0	201	201	0	297	297	0	389	389
Fresco	41	10	51	52	18	70	37	24	61
Méagui	186	83	268	180	73	253	182	73	255
San-Pedro 1	5 347	507	5 853	5 985	225	6 210	6 893	156	7 048
San-Pedro 2	7 863	909	8 772	8 973	181	9 154	10 972	155	11 127
Sassandra	550	39	589	599	33	632	722	50	772
Soubéré	942	160	1 102	765	326	1 091	953	213	1 166
Tabou	249	233	482	50	425	475	62	432	494
RIF San Pedro	2 197	857	3 054	2 445	762	3 208	2 391	902	3 293
CPFH San Pedro	19 868	706	20 573	33 204	695	33 898	21 971	512	22 483
DR Yamoussoukro	4 771	1 250	6 020	5 646	1 171	6 817	6 723	838	7 561
Bonon	52	4	56	61	13	74	60	19	79
Bouaflé	233	52	285	258	36	293	259	29	288
Sinfra	229	79	308	221	33	254	177	54	231
Tiébissou	82	33	115	123	30	152	121	56	177
Toumodi	234	58	292	249	68	317	259	77	336
Yamoussoukro	2 380	763	3 143	2 815	656	3 471	3 766	397	4 164
Zuénoula	205	7	212	233	1	234	248	17	265
RIF Bouaflé	154	11	165	155	42	198	175	44	219
RIF Yamoussoukro	595	241	836	677	289	965	917	145	1 062
CPFH Yamoussoukro	606	2	609	855	3	857	741	0	741
FDFP	11 804	0	11 804	13 336	0	13 336		0	0
Total général	1 476 456	189 012	1 665 468	1 658 743	166 531	1 825 274	1 815 046	148 338	1 963 384

Annexe 16 : Etat des créations électroniques des titres fonciers 2017

Réf	CF	Nombre de TF créés au registre des dépôts physiques	Nombre de TF créés au LIFE	Nombre de TF mis en ligne	Nombre de TF non mis en ligne	Nombre de TF non créés au LIFE	Nombre de TF créés au LIFE mais encore contrôlés
1	ABOBO	583	571	166	417	12	405
2	ADJAME	51	48	14	37	3	34
3	ALLOBE	3 333	3 246	851	2 482	87	2 395
4	ANYAMA	1 133	1 116	367	766	17	749
5	ATTECOUBE	19	19	-	19	-	19
6	COCODY	1 283	1 266	794	489	17	472
7	KOUMASSI	204	199	139	65	5	60
8	MARCORY	134	133	53	81	1	80
9	PLATEAU	15	15	9	6	-	6
10	PORT-BOUET	1 513	1 486	1 303	210	27	183
11	RIVIERA	1 030	984	771	259	46	213
12	TREICHVILLE	29	27	12	17	2	15
13	YOPOUGON 1	205	191	110	95	14	81
14	YOPOUGON 2	314	305	108	206	9	197
TOTAL		9 846	9606	4 697	5 149	240	4 909